

Rapport de la Cour des comptes Enquête sur les réserves de la gendarmerie et de la police

Gendarmerie
nationale



ARMÉE DE L'AIR

20^e anniversaire de l'Air Raid

CHANCELLERIE

La Médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure

GORSSA

JNR et Journées internationales de médecine aéronautique et spatiale (JIMAS)

(1) Le détail et les conditions des garanties sont définies dans le règlement mutuel Unéo - Ciblage applicable au 15 février 2019. (2) Du lundi au vendredi, de 8h à 18h. Unéo, mutuelle soumise au dispositif de la loi du livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081 et dont le siège social est situé 46 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex. Crédits photos : © Vincent ORSINI/Marine Nationale/Défense - © Sirpa Gendarme - © Dympe Goubault/Armée de l'air/Armées - LaSite - andCo

Réserviste sans réserve

Être tout à
votre engagement
tout en étant
efficacement protégé



PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE¹

Une protection à la hauteur des risques de votre activité.

La différence Unéo

Simple

Trois formules au choix
en fonction de votre situation

Rapide

Une adhésion simplifiée
et en ligne

Sûr

Des allocations et/ou capitaux
versés en cas d'arrêt de travail,
d'invalidité ou de décès

Accessible

Des cotisations
dès 2,31€ / mois

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES

Référencée
Ministère des Armées



Santé
Prévoyance
Prévention
Accompagnement social



La différence Unéo sur groupe-uneo.fr et au 0970 809 000²

Votre force mutuelle



EN COUVERTURE

Photos de la couverture © DR, © Gendarmerie nationale, © Police nationale

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R)
Philippe Ribatto, président
national de l'UNOR

6 Actualité

- Le GDA Thierry Burkhard, nouveau CEMA
- Création du Commandement de l'espace
- Sondage : l'armée dans le cœur des Français
- Opération « dessins de Noël »
- Une solde en baisse dans l'active
- Les micro-drones NX70

10 Actualités internationales

- Canada : effacer ce tatouage discriminant !
- Irak : les avions de *Chammal* cloués au sol ?

12 CIOR

- MILCOMP : l'or, l'argent et le bronze pour la France

14 Sous la loupe

- La MSMV devient la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure

19 La vie de l'UNOR

- L'UNOR-jeunes en visite au Salon du Bourget
- Nimègue et les autres marches de l'année

23 Dossier

- Gendarmes et policiers de réserve : des budgets en baisse et des modèles différents

28 Associations nationales

- L'ANOLiR à l'école des Nations unies
- ANORAA : 21^e Air Raid
- GORSSA : JIMAS et JNR 2019 à Toulouse

34 Associations territoriales

- Le mot du colonel (R) Philippe Montalbot, 1^{er} vice-président
- AOR 63 : assemblée générale
- AOR-NC : avec les réservistes australiens
- DMD 59 : un moment de cohésion avec les élèves

38 Lu pour vous

- Rencontre avec l'auteur et historien Franck Michelin
- Notre sélection

46 Patrimoine

- 1919 : Charles Godefroy vole sous l'Arc de Triomphe

48 Publications officielles

50 Courriers des lecteurs

REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES⁽¹⁾
(4 numéros/an)

Administration-rédaction : 12, rue Marie-Laurencin, 75012 Paris - Tél. : 01 43 47 40 16 - Télécopie : 01 49 28 02 87 - Courriel : redacteur.unor@orange.fr | Site internet : www.unor-reserves.fr |
 Directeur de la publication : Lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes |
 Rédacteur en chef : Lionel Pétilion | Dépôt légal : 3^e trimestre 2019 | N° Commission paritaire : 0519 G 84894 |
 Conception, réalisation et impression : Imprimerie Decombat, 63118 Cébazat | Publicité : siège de la rédaction | I.S.S.N. n° 004.2242. (1) Ancien titre : L'Officier de Réserve

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

L'agenda du Président national de l'UNOR

Juin

12 juin	Conseil région francilienne de l'UNOR.
14 juin	Petit-déjeuner de la DRAT.
23 juin	Passation de commandement du 24 ^e RI.
27 juin	Réunion d'installation du 3 ^e collègue, conseil départemental de l'ONACVG.
28 juin	Entretien avec la secrétaire générale de la Garde nationale (SGGN). Entretien avec le délégué interarmées aux réserves (DIAR).

Juillet

2 juillet	Retex du Rallye citoyen des Hauts-de-Seine.
14 juillet	Défilé et déjeuner. Entretien avec la délégation de réservistes allemandes.

Août

1 ^{er} -10 août	Congrès d'été de la CIOR en Estonie.
23 août	Baptême de la 132 ^e promotion ESORSEM.
30 août	Point de situation des relations internationales avec le LCL (R) Philippe Maze-Sencier.

Septembre

10 septembre	Dîner-débat au Sénat autour du sénateur Ronan Le Gleut : « Demain, défense européenne ? ».
12 septembre	Réunion de bureau UNOR.
18 septembre	COFIL de la Journée nationale du réserviste.
23 septembre	Assemblée plénière de rentrée de la Commission armée-jeunesse.
26 septembre	Entretien avec l'attaché de défense suisse.

Octobre

3-4 octobre	Journées internationales de médecine aéronautique et spatiale (JIMAS).
10 octobre	Entretien avec le sénateur Christian Cambon, président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées au Sénat.
12 octobre	Table ronde avec le GBR Anne Fougerat, SG de la Garde nationale.
18-19 octobre	Journée des réservistes allemands à Berlin.
24 octobre	Réunion de bureau de l'UNOR.

À venir

16 novembre	Conseil d'administration de l'UNOR et assemblée générale extraordinaire.
5 décembre	Jury des prix littéraires de l'UNOR. Réunion de bureau de l'UNOR.

Chers amis,



© L. Yrignaud/Armée de l'air

Je reviens vers vous après la période estivale qui, je l'espère a été propice aux activités de réserve, pour les uns, à l'instruction pour les autres et pour tous, une période de repos et de réflexion.

Après une mobilisation importante des médias par les élections européennes, nous abordons la campagne des élections municipales, au sein de laquelle notre implication en faveur de la défense et de la réserve pourrait se faire entendre. Institutionnellement, chaque maire nomme un correspondant défense pour une mission d'information et de sensibilisation des administrés aux questions de défense. Interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région, leur mission d'information s'exerce au sein du parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement, la Journée de défense et de citoyenneté (JDC), et les activités de défense : préparations militaires et la réserve. Les élus des municipalités, doivent savoir remercier les soldats de l'opération Sentinelle qui nous protègent quotidiennement.

Dans d'autres lieux, c'est la place laissée aux logements pour les militaires, et notamment les gendarmes, qui

doit être anticipée et réalisée dans des structures acceptables et décentes. Dans l'ensemble des 36 000 communes, la place est largement faite au devoir de mémoire et à la reconnaissance, par l'intermédiaire des cérémonies patriotiques, mais aussi par l'enseignement fait aux écoliers, de l'histoire de leurs grands-parents ou arrière grands parents.

Nous avons donc chacun à veiller, dans une grande métropole comme dans un petit village, à ce que l'ensemble de ces points en lien avec la Défense et les valeurs que nous portons, soient respectés.

Au-delà de notre œil bienveillant, nous devons parler des réserves opérationnelle ou citoyenne, du rôle de notre Union, de cette belle complémentarité apportée à ceux qui nous défendent. Et je dirais même si personne ne s'en saisit : pourquoi ne pas le faire soi-même ? Cela pourrait être notre engagement, nous ... déjà deux fois citoyens !

Que personne ne se méprenne : je parle bien de l'engagement des réservistes, au sein des équipes municipales, tout en respectant bien-sûr la neutralité de l'État et simplement, par l'esprit de service !

Cet été, lors de la *Military Competition* de la CIOR à Tallin en Estonie, l'équipe féminine de la France a renoué avec les lauriers du podium, sur la marche la plus haute, puisque pour la troisième année consécutive, elle termine la première place devant les autres nations. Dans une autre catégorie, l'équipe masculine est également montée sur le podium. Bravo à nos deux équipes pour nous avoir donné joie et fierté !

Au sein de l'académie estonienne des sciences de sécurité, et pendant les deux semaines précédant le congrès, l'académie des langues a encore fait le plein des stagiaires apprenant le français ou l'anglais. L'organisation française est bien rodée et a été couronnée de succès mérités. La délégation française a tenu dignement sa place, et tous ses engagements de travail dans les sept autres comités.

Depuis le début de ma présidence, j'ai fait du rapprochement franco-allemand dans le domaine des réserves une priorité. Avec le délégué aux relations internationales, nous avons ainsi été invités en octobre 2018 à participer aux journées annuelles des réserves à Berlin, durant deux jours, pour représenter les réserves de l'armée française. Nous le sommes à nouveau en octobre 2019, pour faire une présentation de la Garde nationale à nos collègues allemands.

En retour, nous invitons à Paris, au lancement des Assises de la réserve à l'École militaire, le colonel (R) Oswin Veiht, président de la *Verbands der Reservisten der Deutschen Bundeswehr* (VdRDB), l'équivalent allemand de l'UNOR, qui représente plus de 115 000 réservistes allemands auprès des autorités de leur pays. Le colonel (R) Veiht est également député (CDU/CSU) au Bundestag et membre de la Commission de la défense au parlement allemand.

C'est donc un grand honneur qui est fait à la réserve française !

Pourquoi ne pas espérer que soit accordé institutionnellement, dans quelques années, à l'UNOR une place aussi importante en France ?

Notre rayonnement se poursuit pourtant et doit continuer son enracinement au plus profond de nos territoires, que sont pour nous les AOR. La Garde nationale est en train d'atteindre ses objectifs de fin d'année, alors je ne peux que souhaiter un recrutement accru de nos jeunes camarades dans notre Union.

Si le rayonnement de l'UNOR sur le plan national et international progresse, je tiens particulièrement à valoriser et encourager l'engagement de nos présidents d'associations et de tous les volontaires qui s'investissent au quotidien.

Leur implication efficace, leur volontariat, leur esprit d'engagement reconnu et le dévouement concret qu'ils déploient dans bien des domaines est digne d'exemple. Je veux encore à les remercier et chaleureusement les féliciter. ■

[**Nomination**]

Le GDA Thierry Burkhard, nouveau CEMAT

Un nouveau chef d'état-major de l'armée de terre a été nommé fin juillet. Le général Burkhard, officier de la Légion étrangère, est désormais le patron des « terriens ».

Le général de corps d'armée Thierry Burkhard a été nommé chef d'état-major de l'armée de terre à compter du 31 juillet 2019, et élevé le même jour au rang et appellation de général d'armée. Il remplace à ces fonctions le général d'armée Bosser.

Saint-cyrien de la promotion Cadets de la France libre (1985-1988), il choisit à l'issue de sa scolarité de servir dans l'arme de l'infanterie. Après sa formation de chef de section à Montpellier, il est affecté au 2^e REP et a été déployé sur plusieurs OPEX tout au long de sa carrière.

De 2007 à 2008, il occupa la fonction d'adjoint au conseiller communication du chef d'état-major des armées, avant de prendre le commandement de la 13^e DBLe à Djibouti. À partir d'août 2010, il assure la fonction de conseiller communication du chef d'état-major des armées.

En septembre 2013, il est conseiller du coordonnateur national du renseignement à la présidence de la République.

Promu général de brigade en 2014, il est affecté en août 2015 comme chef conduite du centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) à l'état-major des armées, avant d'en prendre le commandement en août 2017. Il est général de division la même année. Général de corps d'armée en 2018, il devient inspecteur de l'armée de terre.

LA PRÉPA OPS, POINT D'ATTENTION MAJEUR

Dans son Ordre du jour n° 1, le CEMAT a rappelé que « la tâche est immense et [qu'il est] prêt à relever le défi avec beaucoup de fierté, d'humilité et de détermination. (...) Dans des circons-



Le général d'armée Thierry Burkhard, CEMAT.

tances difficiles pour notre pays, a ajouté le CEMAT, l'armée de terre est remontée en puissance et poursuit aujourd'hui cette dynamique. (...) Elle est reconnue et respectée par nos concitoyens, comme par nos alliés. Si l'armée de terre est aussi forte, aujourd'hui nous le devons, en grande partie, au général d'armée Bosser [NDLR : CEMAT de 2014 à 2019], a reconnu le GDA Burkhard. (...) Je compte résolument m'inscrire dans sa continuité. Sous l'impulsion de la ministre des Armées, stabiliser et consolider l'armée de Terre tout en lui donnant l'agilité nécessaire pour s'adapter aux nouvelles menaces et contraintes est mon objectif. Je ne pourrai le réaliser qu'avec vous. (...) La préparation opérationnelle sera, pour moi, un point d'attention majeur. Préparer la guerre ne peut souffrir aucune approximation. Cultivons, sans relâche, l'esprit guerrier. La formation initiale et tactique, de même que l'entraînement, socle de la force morale, seront nos priorités. »

Source : ministère des Armées.



En bref...

LE SAPHIR, sous-marin nucléaire d'attaque, est le premier des six SNA de type *Rubis* retirés du service actif. Fin juillet 2019, il a mis un terme à 35 ans de service.

GARDE NATIONALE : le colonel Christian Delannoy est nommé secrétaire général adjoint de la GN et du CSRM en remplacement du colonel Hervé Lagrée appelé à d'autres fonctions.

LE MUSÉE de l'Armée (Paris) devrait, d'ici à 2024, proposer à ses 1,2 millions de visiteurs annuels, un meilleur agencement des expositions temporaires et une extension de l'actuel parcours permanent avec la création sur près de 3 000 m² d'espaces consacrés à l'histoire de la colonisation et de la décolonisation, à l'histoire militaire de la France après 1945 et à l'actualité des engagements militaires tricolores.

L'ÉQUIPE DE FRANCE de voltige aérienne, qui comprend trois pilotes de l'Équipe de voltige de l'armée de l'air (EVAA), a remporté en août le 30^e championnat du monde de voltige aérienne. Le CNE Orłowski, chef de l'EVAA, devient aussi vice-champion du monde 2019 en individuel.

LES FST, Forces spéciales Terre, sont une division d'élite de l'armée de terre. Composées d'environ 2 500 soldats, placés sous le Commandement des forces spéciales terre (CFST), elles sont réparties en trois régiments sur le territoire national : 1^{er} RPIma, 13^e RDP, 4^e RHFS.

[Armée de l'air]

Quand l'air s'empare de l'espace...

Le Commandement de l'espace a été créé le 1^{er} septembre à Toulouse. Il est rattaché à l'armée de l'air qui devrait prendre à terme le nom d'armée de l'air et de l'espace.

LE BUDGET de la Défense française s'élève à 35,9 milliards d'euros en 2019 (+ 1,7 Md€ par rapport à 2018).

LA DÉPUTÉE Françoise Dumas est la nouvelle présidente de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées depuis juillet. Elle remplace le député Jean-Jacques Bridey

LA GENDARMERIE compte actuellement trois femmes officier général : la GBR Patricia Boughani commandant le groupement sud de la gendarmerie des transports aériens GTA, la GBR Isabelle Guion de Méritens, inspectrice générale de l'administration, et la GBR Anne Fougerat, SG de la Garde nationale.

L'ÉPAVE du sous-marin *Minerve* disparu le 27 janvier 1968, a été localisée en juillet à 2 400 m de fond, à 45 km au large de Toulon. Il avait à son bord 52 membres, portés disparus depuis 51 ans.

CHASSEURS DE RÉSERVE

Afin de parfaire sa formation et son entraînement, la réserve opérationnelle de la 27^e brigade d'infanterie de montagne (27^e BIM) a organisé pendant tout le mois de juillet, dans le Briançonnais, un camp estival de formation et d'instruction du personnel pour l'ensemble des unités de la brigade. Une centaine de réservistes étaient concernés chaque semaine.

Le Commandement de l'espace (CDE) qui dépend du chef d'état-major de l'armée de l'air (CEMAA) est doté d'une équipe de 220 personnes provenant des rangs du Commandement interarmées de l'espace (CIE), du Centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux (COSMOS) et du Centre d'observation par satellites (CMOS).

Ce nouveau commandement est appelé à monter en puissance sur la durée de la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025.

Le Commandement de l'espace sera chargé de rédiger une doctrine des opérations dans l'espace et de mettre en œuvre les capacités spatiales de défense. Depuis Toulouse, il aura également pour rôle de fédérer et coordonner



© Armée de l'air

tous les moyens consacrés au domaine spatial de défense. C'est également à Toulouse que sera basé le centre opérationnel du commandement de l'espace. Cette localisation devra permettre de « développer les synergies : avec les acteurs privés et le CNES ».

À terme, le centre conduira l'ensemble des opérations spatiales sous les ordres du chef d'état-major des armées et en lien avec le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO). ■

Source : ministère des Armées

[Sondage]

L'armée dans le cœur des Français

Une récente enquête place l'armée très largement en tête des fonctions régaliennes affectionnées par les Français.

Selon une enquête de BVA pour CASDEN* réalisé sur Internet mi-mai, les Français ont une bonne image générale des fonctions régaliennes de l'État, même s'ils estiment que le métier de militaire est bien plus valorisé que celui de policier. En effet, l'armée se place en première position avec 95% des Français qui attestent en avoir une bonne image et même près de la moitié (46%), une très bonne image. Suivent la gendarmerie (87%) et

la police (79%). Le courage, le dévouement et l'autorité sont les principales qualités largement reconnues au sein de ces institutions par l'ensemble des Français (entre 77 et 95%).

Pour les trois quart des Français, le métier de militaire (en dehors de la gendarmerie) est plutôt valorisé au sein de la société. Ce sont les hommes âgés de 25 à 34 ans vivant en Île-de-France qui en ont l'image la moins positive. ■

* CASDEN : Banque Populaire, banque coopérative de la Fonction publique

[Solidarité]

Opération « dessins de Noël »

Depuis une décennie environ, l'UNOR est partenaire de l'association Solidarité Défense au profit de l'opération « dessins de Noël ».

Avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, l'UNOR s'est donnée pour but de collecter des dessins d'enfants de classes primaires pour les insérer dans les colis destinés aux militaires français engagés en opérations extérieures, ou sur le territoire national, au moment des fêtes de fin d'année, sans oublier les militaires blessés ni les familles de militaires tués.

Grâce à la volonté et au dévouement des responsables de nos associations, nous parvenons à recueillir une quantité considérable de dessins : 16 000 en 2018. Tous ces dessins sont transmis à l'association Solidarité Défense, puis ils sont intégrés aux colis que chaque militaire recevra avant Noël.

UN DIPLÔME POUR LES ÉCOLES

Nous tenons à valoriser l'investissement des membres de nos associations qui



mènent à bien cette mission ô combien louable ! À l'issue de cette action, un diplôme de remerciement est transmis aux présidents des associations qui, lors d'une cérémonie informelle, le remettent aux professeurs des écoles concernés en guise de gratitude de l'ensemble des forces armées.

Merci encore pour cet excellent esprit de solidarité. ■

[Rémunération]

Une solde en baisse dans l'active

En 2018, le salaire net moyen des personnels militaires, y compris gendarmes, était de 2 573 euros par mois, en baisse de 0,2% sur un an en euros courants.

En 2018, pour un salaire mensuel net moyen de 2 573 €, 1 943 € provenaient de la solde indiciaire, 1 181 € de primes et indemnités auxquelles sont retranchés 551 € de cotisations. Compte-tenu de l'inflation à 1,8% en 2018, la rémunération nette a donc diminué de 2,0% en euros constants. À noter que les inégalités

salariales entre personnels masculins et féminins se sont réduites de 0,5 points entre 2017 et 2018.

En 2018, la solde indiciaire moyenne des militaires (y compris gendarmes) a reculé de 2,3% par rapport à 2017 en euros constants. Les primes et indemnités ont baissé de 1,5% en euros constants entre 2017 et 2018. ■

En bref...

LA 13^e DBLE a remporté en juillet l'édition 2019 de l'*European Best Sniper Team Competition*, devant une équipe tchèque et une équipe allemande. Cette compétition des meilleurs tireurs d'élite réunissait 30 équipes de provenance de 16 pays européens. La France avait engagé huit tireurs venant du 8^e RPIMa, de la 13^e DBLE et de l'École d'infanterie de Draguignan.

LES FORMATIONS du matériel ont fêté leur 20^e anniversaire le 3 juillet dernier.

LE REMPLACEMENT en 1^{re} section de l'amiral Bernard Rogel est prorogé jusqu'au 1^{er} mai 2020 avec maintien dans ses fonctions de chef de l'état-major particulier du président de la République.

EN FRANCE métropolitaine, 20 519 PME régionales (+ 2,6% par rapport à 2017) étaient fournisseurs du ministère des Armées en 2018, pour un montant de paiements associé de 1,3 Md€ (+ 1,5% en euros constants par rapport à 2017).

LA MISSION du centenaire de la Première Guerre mondiale, créée en 2012, a été dissoute le 31 juillet 2019. Elle était présidée par l'ancien CEMAT, le GDA (2S) Elrick Irastorza.

LE 132^e BATAILLON cynophile de l'armée de terre (132^e BCAT) a changé d'appellation le 1^{er} juillet pour devenir le 132^e régiment d'infanterie cynotechnique (132^e RIC).

[Technologie]

Les micro-drones NX70

Les soldats en OPEX pourront utiliser dès l'automne des micro-drones afin d'augmenter les capacités de détection, de jour comme de nuit.

LA FLOTTE REAPER de l'armée de l'air a passé la barre symbolique des 30 000 heures de vol le 20 juillet, en cumulant les missions réalisées dans l'espace aérien français et dans le cadre de l'opération *Barkhane*, au Sahel.

LA BSPP, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, a reçu le 1^{er} juillet une fourragère d'or pour actes de courage et de dévouement, une citation à l'ordre de l'armée et, pour la première fois, la médaille d'or de la défense nationale.

LE BATAILLON binational de commandement et de soutien (BCS) de la brigade franco-allemande (BFA) a fêté son 30^e anniversaire le 21 mars dernier. Il s'agit de la seule unité où militaires français et allemands servent ensemble.

BARRACUDA : LES SNA NOUVELLE GÉNÉRATION

Le *Suffren*, premier sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) du programme *Barracuda*, a été inauguré le 12 juillet, à Cherbourg. Aux missions traditionnelles des SNA (soutien à la dissuasion, recueil discret de renseignement, escorte de bâtiment précieux...), le programme *Barracuda* permet d'ajouter deux nouvelles fonctions : frapper avec précision dans la profondeur via le missile de croisière naval ; déployer des nageurs de combat via un hangar de pont amovible.



Le micro-drone NX70 pèse moins d'un kilo.

Le retour d'expérience de l'emploi de micro-drones grand public par les troupes françaises en OPEX a démontré l'intérêt opérationnel de ce type d'équipement. Il a également mis en évidence leurs limites, notamment en termes de capacité de détection nocturne, de résistance au brouillage et de risque d'interception des informations recueillies.

50 VECTEURS AÉRIENS

L'état-major des armées avait validé en octobre 2018 une demande d'acquisition de micro-drones NX70, développés par la société Novadem. La DGA avait passé une commande de 27 systèmes, soit plus de 50 vecteurs aériens. La livraison a été finalisée cet été. Une fois les opérateurs formés, ces systèmes seront délivrés aux unités de mêlée, d'appui ou de soutien de l'armée de terre. Ils seront déployés en opération dès cet automne. Les micro-drones NX70 seront utilisés

en complément des moyens déjà en dotation. Ils permettront de renforcer la protection rapprochée des soldats et de garder l'ascendant sur l'adversaire, en satisfaisant les besoins immédiats en information de proximité. ■

Source : ministère des Armées

TRANSPORTABLE PAR LE COMBATTANT

Le micro-drone NX70 dispose de caméras jour couleur et nuit (thermique) permettant une prise d'images haute définition, transmises de manière sécurisée sur un rayon d'action supérieur à trois kilomètres avec une autonomie de quarante minutes. Il pèse moins d'un kilo et dispose d'une capacité de résistance tout temps et conditions : vents, pluie, poussière, gamme de température étendue. Sa taille réduite le rend facilement transportable par le combattant débarqué.

[**Bonnes mœurs**]

Canada : effacez ce tatouage discriminant !

L'état-major de l'armée canadienne a présenté mi-août une nouvelle directive concernant les tatouages chez les militaires.

Les tatouages considérés discriminatoires ou sexuellement explicites seront désormais interdits dans l'armée canadienne. Cette décision s'inscrit dans le cadre du renforcement de « la lutte contre l'inconduite sexuelle et l'intolérance au sein des forces », peut-on lire dans un article publié dans le quotidien québécois *La Presse* (12/08). « On craint notamment que des militaires ne s'associent à des groupes haineux. »

NE PAS JETER LE DISCRÉDIT

La nouvelle directive complète celle déjà publiée en 2012 dans le guide d'instructions sur la tenue militaire qui précisait que « les membres des Forces armées ne devaient pas arborer de tatouages visibles sur la tête, le visage ou les oreilles ».

Par ailleurs, ces tatouages ne devaient pas non plus être visibles lorsque les militaires étaient « en uniforme ou en tenue civile » et qui pourraient « jeter le discrédit » sur l'armée canadienne. Cela impliquait les « tatouages pornographiques, blasphématoires, racistes ou comportant du langage ou des images vulgaires, par exemple. »

Selon l'article de presse, « les nouvelles règles interdisent également les tatouages, qu'ils soient visibles ou non, liés à des activités criminelles telles que les gangs, tout comme ceux qui encouragent ou expriment une discrimination au sens de la Loi canadienne sur les droits de la personne – y compris la haine, la violence, la discrimination ou le harcèlement. »

La directive interdit aussi tout tatouage comportant « un message raciste, sexiste, misogyne, xénophobe, homophobe, discriminatoire à l'égard des personnes handicapées ou sexuellement explicite. »



Tatouage celtique signifiant « le renouveau ».

SUPPRIMÉS AUX FRAIS DU SOLDAT

Alors fini le tatouage de pin-up si populaire pendant la 2nde Guerre mondiale se sont interrogés plusieurs militaires sur les médias sociaux ?

Une porte-parole du ministère de la Défense canadien a indiqué, selon le quotidien que « dans le doute, les militaires pouvaient toujours demander à un commandant si leur tatouage est acceptable. Dans le cas contraire, ils seraient tenus de supprimer ou de modifier le tatouage, à leurs frais, sans quoi ils s'exposeraient à des mesures disciplinaires. »



En bref...

CASQUES BLEUS : environ 100 000 soldats de la paix sont actuellement déployés au sein de 14 opérations de maintien de la paix (OMP). Depuis 1948, 3 843 sont morts (dont 114 Français) au cours des 72 OMP passées, ou en cours.

LA ROUMANIE a choisi Naval Group pour la fourniture de quatre corvettes multi-missions et la rénovation de deux frégates T22. Le contrat s'élève à 1,2 Md €. Un centre de maintenance et un centre d'entraînement seront aussi créés. La première corvette sera livrée d'ici 2022.

CORÉE DU NORD : l'orchestre de l'Armée populaire (héritier de l'orchestre de l'École de guerre de Pyongyang formée en 1946) s'est produit pour la première fois du 23 août au 1^{er} septembre à Moscou dans le cadre du festival de musique militaire Tour Spasskaïa.

L'US NAVY va supprimer les écrans tactiles de ses destroyers et les remplacer par les outils de contrôle et de manœuvre manuels. Cela fait suite à l'établissement de la responsabilité de ces écrans et leur difficulté d'emploi, dans la collision entre le destroyer *USS John S. McCain* et un pétrolier au large de Singapour en juin 2017. Dix marins avaient trouvé la mort.

LE KAZAKHSTAN a passé commande auprès d'Airbus, au premier trimestre 2019, d'un neuvième avion de transport C295 destiné à la surveillance des frontières et à la conduite de missions de sécurité intérieure.

[Coalition internationale]

Les avions de *Chammal* cloués au sol ?

Dorénavant, tout aéronef volant en Irak sans autorisation sera « considéré comme un appareil hostile et sera immédiatement traité par la défense aérienne » irakienne.

SIX DES DIX budgets de la défense connaissant la croissance (+ 9%) la plus rapide au monde en 2018 sont situés en Europe de l'Est.

Elles ont notamment plus que doublé dans la région depuis l'annexion de la Crimée en 2014.

La Pologne, la Roumanie et l'Ukraine ont enregistré les plus importantes hausses.

AU CANADA, la nouvelle flotte de 15 frégates Type 26 coûtera près de 70 Mds \$ canadiens répartis sur les 26 prochaines années.

LA SUÈDE et le Royaume-Uni ont signé un protocole d'accord pour le développement conjoint des systèmes de combat aérien du futur (SCAF) pour les dix prochaines années.

Cela porte notamment sur l'intégration de certaines technologies sur les chasseurs Saab JAS 39 Gripen et BAE Systems Typhoon.

L'INDE AURA UN CHEF D'ÉTAT-MAJOR

Le Premier ministre indien a annoncé le 15 août que l'armée indienne sera désormais dirigée par un « chef d'état-major de la défense » ; une première depuis l'indépendance du pays en 1947.

Actuellement, il n'existe en effet que des chefs d'état-major pour les armées de terre, de l'air et pour la marine, mais pas de chef d'état-major des armées.



© Ministère des Armées

Logo de l'opération *Chammal*.

Le Premier ministre irakien Adel Abdel Mahdi a annoncé le 15 août que les autorisations spéciales octroyées par son gouvernement pour les vols dans l'espace aérien de l'Irak ne sont plus accordées sans demandes préalables.

« Les autorisations viendront désormais exclusivement du chef des forces armées » a-t-il précisé.

UN FREIN À LA LUTTE CONTRE DAESH ?

Cette décision s'appliquera notamment « aux missions de reconnaissance, aux avions de chasse, aux hélicoptères et aux drones. »

Le Gouvernement a aussi précisé que « toutes les entités irakiennes et non-irakiennes » sont concernées.

En un mot, plus aucun raid de la coalition internationale menée par les Américains dans le cadre de l'opération *Inherent Resolve* et les Français (opération *Chammal*) ne pourra être mené sans autorisation préalable. Cette décision concerne notamment la région couvrant la frontière entre l'Irak et la Syrie afin de lutter contre

Daesh ou une quelconque résurgence de l'auto-proclamé État islamique (EI).

SOUS LA PROTECTION DE L'IRAK

Cette mesure pourrait notamment faire suite aux attaques des avions de chasse de l'armée de l'air israélienne en différents points de la région.

« L'état-major d'*Inherent Resolve* a indiqué qu'une rencontre avec les responsables irakiens avait été organisée en vue de l'application de la directive d'Adel Abdel Mahdi », précise le journaliste Laurent Lagneau sur son blog Zone militaire-Opex360.

Les Américains ont rappelé que la coalition intervenait « en Irak à la demande, et sous la protection, du gouvernement irakien. »

Laurent Lagneau a également rappelé que « la coalition anti-jihadiste menait des opérations aériennes à un rythme encore relativement soutenu. Ainsi, les Rafale français basés en Jordanie ont effectué 450 sorties aériennes au cours du premier semestre 2019, ce qui a nécessité 1 000 ravitaillements en vol. » ■



© U.S. Government

Logo de l'opération *Inherent Resolve*.



L'or, l'argent et le bronze pour la France

Du 4 au 10 août 2019, les équipes de France de la CIOR/UNOR ont cette année encore brillé lors du pentathlon militaire de la CIOR organisé en Estonie en marge des congrès.

La Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR) réunit chaque année depuis 1948 les pays membres de l'OTAN. L'objectif est de renforcer les liens entre les membres de la confédération, de partager les pratiques et points de vue des différentes réserves et de favoriser le développement de la réserve opérationnelle au sein de chaque pays. Une compétition de pentathlon militaire (MILCOMP) est organisée en parallèle aux différents congrès.

105 ATHLÈTES POUR ONZE NATIONS

L'Estonie était cet été l'hôte du congrès de la CIOR. Cette année, 35 équipes composées de trois compétiteurs en provenance de onze nations, se sont retrouvées à Tallinn pour participer aux cinq épreuves du pentathlon militaire.

Les pays membres de l'OTAN présents étaient l'Allemagne, le Canada, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suède ainsi que deux pays invités l'Afrique du Sud et la Suisse. Au total, 105 athlètes ont porté haut et fier les couleurs de leur pays et se sont battus pour atteindre la plus haute marche du podium.

ADAPTABILITÉ ET POLYVALENCE

Avec cinq épreuves différentes, le pentathlon militaire demande adaptabilité



Tous les membres de l'équipe de France sont rentrés au pays avec une médaille autour du coup !

et polyvalence. Ces épreuves spécifiques sont les suivantes le tir au pistolet (25 m) et au fusil (200 m) en vitesse et en précision avec les armes réglementaires de dotation du pays hôte (en Estonie, le HK USP et le M14), le parcours d'obstacles terrestre composé de vingt obstacles sur 500 mètres, le parcours aquatique composé de quatre obstacles sur 50 mètres, ainsi que le raid d'orientation de 14 km avec des épreuves de lancers de grenade, de report de points et d'estimation de distances.

En marge de cette compétition sportive, deux épreuves à classement spécifique ont également lieu, à savoir le droit des conflits armés et le secourisme au combat.

UNE PRÉPARATION EFFECTUÉE À DRAGUIGNAN

La France par le biais de l'UNOR et du commandement Terre pour le

territoire national (COM-TN) n'a pu engager cette année que deux équipes et un remplaçant masculin : une équipe féminine (FRA 1) et une équipe masculine expérimentée (FRA 2).

Le stage de préparation de deux semaines s'est déroulé au sein des Écoles militaires de Draguignan, fin juillet. Chaque jour, les compétiteurs ont enchaîné un programme spécifique. Au menu tous les matins : un entraînement de parcours d'obstacles aquatique, de parcours d'obstacles terrestre, des exercices de course d'orientation. Tous les après-midis : tir au fusil et au pistolet pendant plus de trois heures, et sous un soleil de plomb, sur les champs de tir du 21^e RIMa de Fréjus.

Grâce à ces journées de préparation intensive les Français ont pu arriver aguerris pour les compétitions, fort de ces savoirs faire techniques répétés et automatisés.



Le chef de délégation MILCOMP et coach de l'équipe, le LCL (R) Jean-Philippe Labadie, entouré par les compétiteurs français.

© DR/UNOR

« SCORING » ÉLECTRONIQUE AU TIR

Après des séances d'entraînement sur les différents sites de compétition estonien durant deux jours, une compétition blanche de tir a permis un dernier calage et réglage des armes. La cérémonie d'ouverture passée, les épreuves du pentathlon ont débuté. La première journée fut consacrée comme d'habitude au tir (fusil et pistolet). Les compétiteurs ont pu jouir d'un système de « scoring » électronique de type « Sius-Ascor » permettant d'avoir des résultats immédiats, précis et sans contestations.

La deuxième journée était composée des épreuves suivantes : parcours nautique (50 mètres en treillis avec quatre obstacles) le matin, et parcours d'obstacles international (piste de 500 mètres avec vingt obstacles) l'après-midi.

Enfin, la dernière journée s'est clôturée par le raid d'orientation particulièrement difficile et très sélectif. Dans un environnement forestier avec un sol marécageux, les compétiteurs ont enchaîné pas moins de dix cartes topographiques différentes (vue aérienne, azimut, carte mémoire,

carte IGN, carte dénivelés, etc.) avec un franchissement aquatique (nage en lac en treillis sur 75 mètres) pour aller chercher la dernière balise du raid. Seules 19 équipes (dont les deux équipes françaises) sur les 35 équipes engagées ont terminé ce raid en moins de cinq heures permettant ainsi de comptabiliser des points pour le classement final.

LES FILLES EN OR POUR LA 3^e ANNÉE

Dans le cadre d'une compétition intensive demandant un engagement total aussi bien physique que mental, la France a de nouveau montré son potentiel en obtenant des très bons résultats permettant de faire briller le drapeau tricolore sur les différents podiums.

L'équipe féminine (FRA 1) remporte pour la troisième année consécutive sa catégorie avec une avance de 2 097 points sur les Anglaises et 2 187 points sur les Danoises. Sept équipes féminines étaient engagées sur cette édition 2019.

L'équipe expérimentée masculine (FRA 2) prend la 3^e place derrière les Néerlandais et les Estoniens sur les sept

équipes expérimentées. Enfin le SGT (R) Mathieu prend la deuxième place des équipes internationales. Cette catégorie particulière permet aux remplaçants de concourir en formant ainsi des équipes avec tous les remplaçants des différentes nations.

Encore de très beaux résultats malgré un nombre d'équipes restreint pour la France qui a du mal à rivaliser avec les nations qui en engagent cinq ou six au pentathlon militaire de la CIOR. Rendez-vous l'année prochaine en Belgique pour faire briller à nouveau les couleurs du drapeau français. ■

La délégation française

Chef de délégation MILCOMP et coach :
LCL (R) Jean-Philippe Labadie

■ Équipe FRA 1 : SLT (R) Marine Seeleiter (CNSD), MDL (R) Samantha Roche (4^e RCh), CCH (R) Fatigue (35^e RAP).

■ Équipe FRA 2 : SLT (R) Gaëtan Marin (511^e RT), 1CL (R) Étienne Drisch (54^e RA), 1CL (R) Emmanuel Vissuzaine (54^e RA).

■ Remplaçant : SGT (R) Nicolas Mathieu (54^e RA).

La MSMV devient la médaille des réservistes volontaires

Créée le 1^{er} juillet, la Médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure succède à la Médaille des services militaires volontaires. L'occasion de revenir sur l'histoire d'une décoration initiée en 1934.

La médaille dédiée à récompenser l'engagement des citoyens dans la réserve militaire vient de connaître sa quatrième évolution en bientôt 90 ans d'existence. Cette distinction initiée en 1934 sous l'appellation de Croix des services militaires volontaires se nomme désormais (depuis le 1^{er} juillet) la Médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure.

Une mutation au fil des années liée à la fois à l'évolution de la réserve militaire et aussi à celle des menaces qui pèsent sur le territoire national.

DÉJÀ EN 1899

La Croix des services militaires volontaires a vu le jour par le décret du 13 mai 1934. « *Après la Grande guerre, l'organisation militaire française donna une part importante aux officiers et sous-officiers de réserve dans l'encadrement de l'armée mobilisable* », rappelle à juste titre Marc Champenois, auteur d'un site Internet « france-phaleristique.com ».

« *L'on fit donc appel à des volontaires désirant acquérir une instruction complémentaire. Pour encourager leur volonté et récompenser leur dévouement, l'on préconi-*

sa d'instituer une décoration particulière permettant de les distinguer. »

L'idée de récompenser les réservistes par une décoration est cependant antérieure à l'entre-deux-guerres. « *En 1899, une proposition de loi (n° 795) était présentée à la Chambre des députés, par MM. de l'Estourbeillon, Gervaize, Colle, de Salignac-Fénelon et le général Jacquey, députés, tendant à créer une croix ou médaille dite du Zèle militaire, en faveur des officiers de la réserve et de l'armée territoriale* », explique Marc Champenois. Mais la proposition des députés ne fut pas suivie d'effets.

DES OFFICIERS AUX CAPORAUX

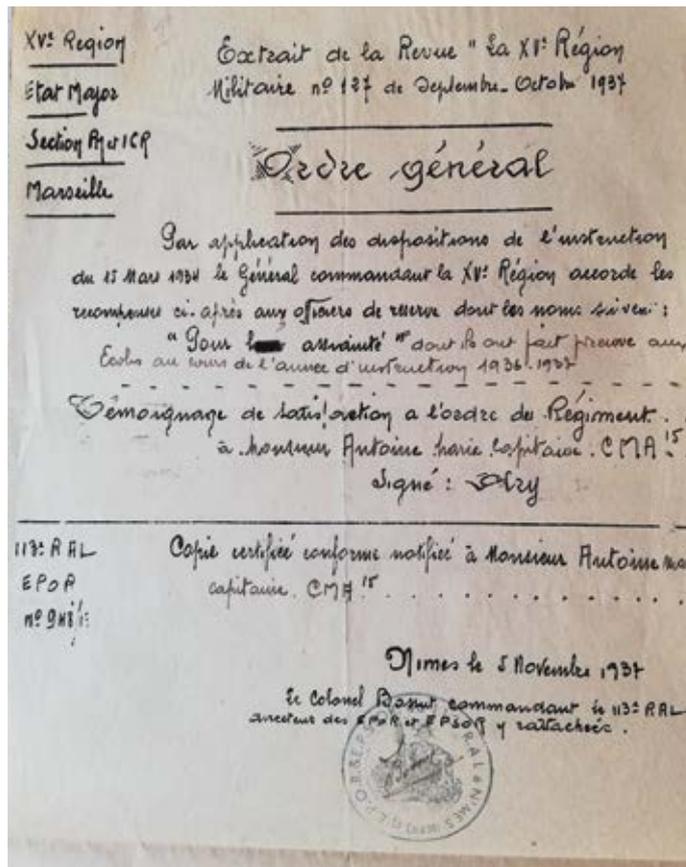
La Croix des services militaires volontaires comportait trois échelons : bronze (3^e classe), argent (2^e classe) et or (1^{re} classe). Elle était « *destinée à récompenser les services accomplis par les officiers, sous-officiers, caporaux et brigadiers-chefs de réserve, dans les écoles de perfectionnement organisées à leur intention et, éventuellement, au cours de périodes d'instruction volontaires.* » Cette décoration pourrait « *également être attribuée aux officiers et sous-officiers d'active ayant participé avec distinction, à l'instruction donnée aux cadres de réserve dans les écoles de perfectionnement, et à la propagande en faveur de ces écoles* » (art.1).



La rosette sur le ruban distinguait l'échelon le plus élevé (l'or) de la Médaille des services militaires volontaires. Aujourd'hui, c'est un liseré jaune pour la Médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (vue dans une vente sur eBay).

D'abord créée en faveur des réservistes de l'armée de terre, elle fut ensuite également destinée aux réservistes de l'armée de l'air (décret du 3 juillet 1934) et de la marine (décret du 13 décembre 1934).

L'insigne était une croix à quatre branches en bronze, argent, vermeil ou or suivant l'échelon et du module de 37 mm.



© Lionel Pétillon

Diplôme pour la Croix des services militaires volontaires attribuée en 1937 à un capitaine de réserve, et l'Ordre général à cette même date qui rappelle les raisons de cette attribution : « pour l'assiduité dont ils ont fait preuve aux Écoles au cours de l'année d'instruction 1936-1937 ».

La gravure de Maurice Delannoy montrait, à l'avant, l'effigie de la République casquée de la bourguignotte, entourée par la légende « République française ». L'effigie était placée au centre d'un carré dont les angles reposaient sur les branches de la croix. Ce carré était entouré – à l'avant comme au revers – par une couronne de laurier apparaissant entre les branches.

Au revers, l'inscription « Services militaires volontaires » était placée sur trois lignes, au centre d'un carré dont les angles reposaient sur les branches de la croix.

SIX, DOUZE, DIX-HUIT ANS DE SERVICE

Le modèle destiné aux réservistes de l'armée de l'air portait, entre la croix

et la bélière, un emblème constitué par un oiseau aux ailes déployées horizontalement. Pour les marins, une ancre du même métal que la croix, était fixée sur la bande médiane du ruban, au tiers supérieur de sa hauteur, et au-dessus de la rosette dans le cas de la médaille d'or.

Le ruban d'une largeur de 37 mm était bleu outremer partagé par une bande médiane rouge foncé pour la croix de bronze, idem pour la croix d'argent mais avec un liseré blanc de 3 mm sur chaque bord. La croix d'or était suspendue au même ruban que celle d'argent mais rehaussé d'une rosette. Enfin, un diplôme était délivré en même temps que l'attribution de la croix. Celle-ci se portait juste devant les médailles d'honneur dans l'ordre de préséance.

La croix était attribuée suivant un nombre minimum d'années d'assiduité aux écoles de perfectionnement ou de participation à la direction, à l'encadrement, ou au recrutement de ces écoles, fixé comme suit :

- Croix de 3^e classe : six années ;
- Croix de 2^e classe : douze années ;
- Croix de 1^e classe : dix-huit années.

À noter que « toute période volontaire de 14 jours, au moins, [était] considérée comme équivalant à une année d'assiduité aux écoles de perfectionnement. »

Une instruction ministérielle déterminait les conditions d'attribution de la croix dont le contingent annuel ne pouvait dépasser 100 croix de 1^{re} classe et 400 croix de 2^e classe (art.5, loi du 13 mai 1934). Le contingent des croix de 3^e classe était fixé chaque année par le ministre de la Guerre.

La Croix des services militaires volontaires fut supprimée et remplacée, le 22 mars 1957, par l'Ordre du Mérite militaire.

UNE ORDRE INITIÉ PAR L'UNOR

« Au cours de l'année 1951, l'Union nationale des officiers de réserve (UNOR) demandait la création d'un Ordre du Mérite militaire, se substituant à la Croix des services militaires volontaires », explique Marc Champenois. Cette idée fut soutenue en 1953 par l'ancien FFI et alors secrétaire d'État aux Forces armées (marine) André Monteil.

« Celui-ci déposa une proposition de loi visant la création de cet Ordre. Mais ce ne sera que par la loi 57-353, en date du 22 mars 1957, que l'Ordre du Mérite militaire verra le jour et remplacera, de ce fait, la Croix des services militaires volontaires. » Art. 1^{er}. - Il est institué au ministère de la défense nationale et des forces armées un Ordre du Mérite militaire.

Art. 2. - L'Ordre du Mérite militaire est destiné essentiellement à sanctionner en temps de paix les activités volontaires des cadres des réserves, dans l'instruction des réserves et la préparation de la défense nationale ; il peut être également accordé aux cadres actifs participant à l'instruction des réserves en dehors de leur emploi habituel. » Les récipiendaires se voyaient attribuer un brevet.

UNE CRAVATE DE COMMANDEUR

L'avvers de la croix – toujours de 37 mm de diamètre – reprenait la gravure de Maurice Delannoy pour la Croix des services militaires volontaires. L'inscription au revers indiquait maintenant « Mérite militaire ». Mais le changement le plus important résidait dans les échelons des classes avec désormais une croix de chevalier, une croix d'officier et une croix de commandeur. Art. 3 - Les titulaires de la Croix des services militaires volontaires de 1^{re}, de 2^e et de 3^e classe deviennent respectivement commandeurs, officiers et chevaliers du Mérite militaire ».

La croix de chevalier (en argent) était suspendue à un ruban équivalent à celui l'ancienne croix d'officier des services militaires volontaires. La croix d'officier (en vermeil) était suspendue au même ruban mais rehaussé d'une rosette. Enfin, « la croix de commandeur, d'un diamètre de 60 mm, [était] en vermeil ou en or, à quatre branches ornées d'émail bleu roi avec filets de 1 mm en or et une touffe lancéolée de feuilles de laurier en or dans chaque intervalle entre-branches. La croix de commandeur [était] surmontée d'une couronne de feuilles de chêne » (art.12).

Les nominations et promotions dans l'Ordre – le 14 Juillet de chaque année – se faisaient par décrets rendus sur la proposition du ministre de la Défense

nationale et des forces armées et des secrétaires d'État aux forces armées après avis du conseil de l'Ordre du Mérite militaire.

Dans l'ordre de préséance, le Mérite militaire était porté immédiatement après l'Ordre du Mérite maritime. « Les dispositions relatives à la discipline des membres de la Légion d'honneur et des décorés de la Médaille militaire sont applicables aux membres de l'Ordre du Mérite militaire » (art.2).

En 1958, le contingent de l'Ordre du Mérite militaire était le suivant :

- Armée de terre : 212 commandeurs, 542 officiers et 181 chevaliers ;
- Services communs : 18 commandeurs, 95 officiers et 21 chevaliers ;
- Marine nationale : 8 commandeurs, 26 officiers et 132 chevaliers ;
- Armée de l'air : zéro commandeur, 11 officiers et 45 chevaliers (en 1957 : 6 commandeurs, 15 officiers et 28 chevaliers).

Le décret du 3 décembre 1963, portant création de l'Ordre national du Mérite – et supprimant ainsi les ordres dits secondaires – mit prématurément un terme à l'Ordre du Mérite militaire.

UNE MSMV POUR SERVICES HONORABLES

« Depuis la disparition de l'Ordre du Mérite militaire en 1963, il n'était plus possible de récompenser les activités des militaires



De gauche à droite : les trois échelons de la Croix des services militaires volontaires attribués aux réservistes de l'armée de terre, aux réservistes de l'armée de l'air, et enfin l'échelon bronze attribué aux réservistes de la marine.

réserveistes», explique Marc Champenois. Ce manque fut comblé par le décret n° 75-150 du 13 mars 1975 qui instaura la Médaille des Services militaires volontaires (MSMV).

Celle-ci récompensait, comme les insignes précédents, les conditions d'ancienneté mais également, chose nouvelle, « les services particulièrement honorables accomplis par les militaires n'appartenant pas à l'armée active au titre de l'information, de l'instruction et du perfectionnement des réserves, du recrutement, de la préparation militaire ainsi que de l'activité au sein des associations » (art.1).

La médaille comportait trois échelons : bronze, argent et or dont les caractéristiques et les modalités d'attribution étaient précisées dans le décret :

- la médaille de bronze pour quatre ans d'ancienneté, quatre témoignages de satisfaction (TS) et 30 points pour les officiers ou 24 points pour les non-officiers ;

- la médaille d'argent pour neuf ans d'ancienneté, huit TS, cinq ans de médaille de bronze et 66 points pour les officiers ou 60 points pour les non-officiers ;

- la médaille d'or pour 15 ans d'ancienneté, douze TS, six ans de médaille d'argent et 99 points pour les officiers ou 90 points pour les non-officiers.

UNE ROSETTE POUR L'OR

L'insigne du module rond de 32 mm était dû au graveur Marcel Chauvenet avec, à l'avant, l'effigie de la République coiffée du bonnet phrygien, entourée par la légende « République française ». Au revers, l'insigne des forces armées – deux ancres entrecroisées et deux ailes partagées en leur milieu par un glaive vertical – était entouré de l'inscription « Services militaires volontaires ».

L'insigne qui était suspendu à un ruban de 37 mm reprenait les couleurs et dispositions des précédentes décorations. « De couleur bleu outremer, il est partagé par une bande médiane rouge foncé du tiers de la largeur, pour la médaille de bronze. Le ruban

Attribution suivant un nombre de jours effectués

Les conditions d'attribution à titre normal de la nouvelle médaille ont aussi évolué. Si la durée d'ancienneté dans la réserve (art.4) reste inchangée par rapport à la MSMV, la médaille peut aussi « être attribuée à titre normal, sans condition d'ancienneté, aux réserveistes (...) justifiant d'un nombre minimum de jours d'activités effectivement réalisés au profit de la réserve opérationnelle ou de la réserve civile de la police nationale. Le nombre de jours (...) est fixé par arrêté conjoint du ministre de la Défense [sic] et du ministre de l'Intérieur. » L'arrêté du 1^{er} juillet 2019 précise ce nombre dans son article 2 : à l'échelon bronze, dès 37 jours d'activités ; à l'échelon argent, dès 185 jours ; à l'échelon or, dès 370 jours.

de la médaille d'argent aux mêmes couleurs est agrémenté d'un liséré blanc de 3 mm. L'insigne de la médaille d'or est suspendu à un ruban avec rosette aux mêmes couleurs que la médaille d'argent » (art.9).

UNE MODIFICATION EN 2004

Le décret n° 2004-3 du 2 janvier 2004 simplifia les modalités d'attribution de la MSMV. « L'ancien système d'attribution, complexe, mélangeant ancienneté, témoignages de satisfaction et points, a été abandonné, rappelle Marc Champenois, pour ne retenir que l'ancienneté des personnels à servir dans la réserve opérationnelle ».

Autre nouveauté, les personnes « ayant fait l'objet d'une admission en réserve citoyenne » sont également éligibles à cette décoration.

Désormais, seule « la fidélité de l'engagement des réserveistes opérationnels et des réserveistes citoyens » (art.1) était donc prise en compte :

- médaille de bronze : trois ans sous engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou en réserve citoyenne ;

- médaille d'argent : dix ans sous engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou en réserve citoyenne ;

- médaille d'or : quinze ans sous engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou en réserve citoyenne. (art.3).

Quant aux « services particulièrement honorables », ils seront pris en considération par l'attribution de la Médaille de la Défense nationale (« DéfNat »), créée

en 1982, et décernée aux « militaires d'active et de la réserve opérationnelle à l'occasion de leur participation aux activités opérationnelles ou de préparation opérationnelle des armées, notamment les manœuvres, exercices, services en campagne, ainsi que les interventions au profit des populations »^[1].

La MSMV était décernée « au nom du ministre des Armées » et était sanctionnée par l'attribution d'un diplôme. Le contingent d'attribution de la MSMV pour chacun des trois échelons était fixé par décret ; elle fut ainsi attribuée à 2 204 reprises en 2018.

Par le décret n° 2019-688 du 1^{er} juillet 2019, la Médaille des Services militaires volontaires a été remplacée par la Médaille des Réserveistes volontaires de défense et de sécurité intérieure.

RÉSERVE ET SÉCURITÉ

Des informations circulaient depuis plusieurs mois concernant une évolution de la MSMV et c'est désormais chose faite : la Médaille des réserveistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (MRVDSI) l'a remplacé. Elle conserve toujours son rang de préséance immédiatement « après la médaille de la défense nationale » (art.9). Par conséquent, « le décret n° 75-150 du 13 mars 1975 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille des services militaires volontaires est abrogé. » Cependant, ceux-ci « conservent le droit au port de la médaille, sous réserve

[1] (décret n° 2004-4 du 2 janvier 2004, complété de l'instruction n° 3250 du 1^{er} mars 2004 et du décret n° 2004-624 du 25 juin 2004, réformant les conditions d'attribution de la Médaille de la Défense nationale.

[2] À l'heure où nous imprimons ce numéro, les visuels de l'avant et du revers de la nouvelle médaille n'ont pas encore été rendus public officiellement. Des ventes sur le site Internet d'eBay proposent la version reproduite en p. 14 et 18.



A gauche, croix de commandeur de l'Ordre du mérite militaire ; à droite, échelon argent de la Médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (vues dans des ventes sur eBay).

des dispositions ci-après. L'ancienneté de leur engagement dans la réserve est prise en compte pour l'attribution de la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure à un échelon supérieur à celui détenu au titre de la médaille des services militaires volontaires.

Lors du changement d'échelon, la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure avec l'agrafe correspondante se substitue à la médaille des services militaires volontaires » (art.10).

Les récipiendaires sont récompensés pour « la fidélité de l'engagement et les services accomplis » (art.1), sans préciser toutefois lesquels. Pour se faire, les échelons bronze, argent et or sont maintenus.

AU PROFIT DE DEUX MINISTÈRES

Plusieurs modifications notoires sont à signaler concernant la MRVDSI, à commencer par le public ciblé issu de deux ministères comme le précise l'article 3.

■ Attribution « par le ministre de la Défense [sic] :

- Aux réservistes opérationnels ayant souscrit un engagement auprès de l'autorité militaire, y compris de la gendarmerie nationale ;

- Aux réservistes citoyens de défense et de sécurité ;

- Aux personnes physiques qui, au sein d'un organisme public ou privé, ont favorisé l'engagement ainsi que l'accomplissement des missions des volontaires de la réserve opérationnelle ;

- Aux agents publics œuvrant au profit de la réserve opérationnelle. »

■ Attribution « par le ministre de l'Intérieur :

- Aux réservistes civils [NDLR : de la police nationale] ;

Aux réservistes citoyens de la police nationale ;

- Aux personnes physiques qui, au sein d'un organisme public ou privé, ont favorisé l'engagement ainsi que l'accomplissement des missions des réservistes civils ;

- Aux agents publics œuvrant au profit de la réserve civile de la police nationale. »

TROIS AGRAFES EN MÉTAL BLANC

La MRVDSI a aussi pour objet maintenant de renseigner sur le « groupe » auquel appartient le décoré au moyen de trois agrafes en métal blanc, à la manière des agrafes de spécialité de la « DéfNat » : «Garde nationale», «Réserve citoyenne», «Partenaire de la garde nationale».

Celle indiquant que le réserviste sous ESR décoré est membre de la Garde nationale composée de... réservistes sous ESR, laisse interrogatif.

Ces agrafes sont fixées sur des rubans inchangés par rapport à ceux des échelons bronze et argent de la MSMV, à la différence qu'il ne présente plus de rosette pour l'échelon or, mais un liseré jaune de 3 mm, comme pour la Médaille de la Défense nationale.

Le module de 32 mm demeure sensiblement identique à celui de la MSMV^[2]. Le revers quant à lui porte l'inscription « Réserviste volontaire de défense et de sécurité intérieure ».

UNE RECONNAISSANCE POUR LES POLICIERS

Sans doute plus en accord avec l'esprit de la Garde nationale dont les piliers sont les réservistes des ministères des Armées et de l'Intérieur, une même médaille récompense donc dorénavant, et à juste titre, les deux populations engagées dans une même mission, et notamment les policiers qui ne bénéficiaient pas jusqu'ici d'une telle reconnaissance. La modification du nom de la MSMV s'avérait indispensable, le service volontaire n'étant plus seulement militaire (et gendarme).

Alors pourquoi ne pas l'avoir tout simplement appelée « Médaille de la Garde nationale » ? Sans doute parce qu'elle s'adresse aussi aux réservistes citoyens des armées – qui bénéficiaient déjà de la MSMV – et de la police, lesquels ne sont pas membres de la Garde nationale. ■



L'UNOR-jeunes au Bourget

Le 21 juin dernier, une délégation de l'UNOR-jeunes a bénéficié d'une visite du Salon international de l'aéronautique et de l'espace, le fameux « salon du Bourget ».

Le GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales) avait organisé une visite pour l'UNOR-jeunes.

La journée a commencé chez Arquus où l'on nous a présenté le véhicule blindé léger Scarabée.

Nous nous sommes ensuite rendus sur le stand du ministère des Armées sur lequel nous avons passé un certain temps. Nous avons tout d'abord découvert le H160M Guépard, un hélicoptère polyvalent qui répond aux besoins à la fois de l'armée de l'air, de l'armée de terre et de la marine. Celui-ci sera opérationnel dans quelques années.

LE PC21, LES LEURRES, LE RAFALE MARINE

Nous avons aussi pu voir le PC21 qui vient tout juste d'entrer en activité pour la formation des élèves pilotes. Cet avion permet de mettre en place de nombreux scénarii de simulation. S'ensuit une présentation du Rafale Marine et de ses spécificités (par



À bord du simulateur Rafale de Sogitec.

Le « pilote » est équipé d'un casque de réalité virtuelle.



Les explications détaillées sur les différents points de visite ont permis au groupe de l'UNOR-jeunes d'appréhender les composantes de notre système de défense.

rapport aux Rafales B et C de l'armée de l'air), notamment tout ce qui se rapporte à l'appontage.

Nous nous sommes ensuite rendus sur le stand de la société Lacroix, spécialisée dans l'élaboration de leurres en tous genres, puis chez Secamic, une société française qui produit des pièces de rechange et des équipements aéronautiques militaires. Enfin, nous avons rendu visite à Rafaut, un groupe expert dans les domaines des équipements d'emports, des réservoirs de carburants externes et des charges et munitions.

SIMULATEUR, PARACHUTES ET MISSILES

Après ces visites plutôt théoriques – même si nous avons pu monter à bord du Guépard et du PC21 – nous avons pu tester le simulateur Rafale de Sogitec, filiale de Dassault Aviation, dans une reconstitution de cockpit avec un casque de réalité virtuelle.

Les effets visuels étaient impression-

nants de réalisme. Ce simulateur sert à la formation et à l'entraînement des équipages et des personnels de maintenance.

Nous avons enchaîné avec la branche électronique et défense de Safran, spécialisée dans l'électronique et la conception de moteurs.

En bonus nous avons découvert leurs nouveaux parachutes et leurs équipements annexes. Nous avons fini la journée par la découverte des missiles de l'aviation de combat chez MBDA. Chaque produit nous a été présenté avec ses fonctions propres.

DÉMONSTRATIONS AÉRIENNES

Entre deux visites, nous avons eu le loisir de lever le nez pour admirer les démonstrations aériennes : Patrouille de France, Rafale, Tigre, A320Neo d'Airbus... Cette journée bien remplie nous a permis de faire le tour d'une bonne partie des différentes composantes de notre système de défense. ■

Nimègue et les autres marches de l'année

La Marche des 4 Jours de Nimègue 2019 est l'aboutissement d'une saison d'entraînement... et d'histoire militaire française. Cette année, 275 militaires français y étaient inscrits.

La Marche des Quatre Jours (ou Vierdaagse) de Nimègue est un évènement annuel international qui se déroule aux Pays-Bas. Il débute le troisième mardi du mois de juillet. Les participants militaires y parcourent un peu plus de 166,6 km à pied en quatre jours, avec lest de 10 kg. Les quelques 40 000 civils eux, marchent de 30 à 50 km par jour. L'édition 2019 comptait 47 236 inscriptions. Particulière et unique, cette marche d'endurance, allie le physique et le mental. La première édition de cette épreuve d'endurance a eu lieu en 1909. L'épreuve a ensuite été militaire (1917) avant de devenir la référence (« *the walk of the World* ») pour les marcheurs du monde



La délégation française 2019, emmenée par le LCL (R) Thierry Darney, était composée de 17 équipes constituées, soit 275 marcheurs (militaires d'active et de la réserve opérationnelle).

Histoire et mémoire militaire sur le parcours

Notre histoire militaire nous rappelle qu'elle se déroule sur des terres historiques. Nimègue est la plus ancienne ville des Pays-Bas. On y a signé les traités de paix de Nimègue en 1678 sous Louis XIV. Durant la Seconde Guerre mondiale, la ville est l'une des premières envahies par les nazis en 1940. Le 22 février 1944, elle fut bombardée par les Américains, causant d'importants dégâts. En septembre 1944, la prise de contrôle du pont de Nimègue fut l'un des objectifs majeurs de l'opération *Market Garden*.

De même plus de 2 000 combattants britanniques, canadiens, norvégiens, polonais, français et néerlandais ont débarqué sur l'île de Walcheren en octobre-novembre 1944, au péril de leur vie, pour rendre leur liberté aux Pays-Bas.

Au musée de Grosbeek, à quelques kilomètres du camp qui nous héberge, figurent les noms de nos compatriotes des 2^e et 3^e RCP, commandos tombés en terre néerlandaise, dont le capitaine Charles Trépel. Nous nous y recueillons en leur mémoire tous les ans, lors de la visite au musée et d'une commémoration. Nous honorons aussi les militaires des autres nations lors des cérémonies des anciens combattants, sur le pont de mémoire de Nimègue ou aux cimetières de Grosbeek ou d'Ysselstein. Au cours de la cérémonie française du lundi, nous avons une pensée pour les Nôtres, tombés en cour d'année, au Mali ou sur les territoires sur lesquels nos forces sont engagées.



Lors de la Marche de l'armée luxembourgeoise (Diekirch), les marcheurs de l'UNOR ont rencontré les encadrants et des jeunes de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) de Cambrai venus profiter des apports pédagogiques de la marche en équipe : discipline, valeurs du sport, sens de l'effort, cohésion.

© DR/UNOR

entier, et pour l'IML (International Marching League) dont cette épreuve fait partie. Ainsi, nombreuses sont les marches en France et en Europe, voir plus loin grâce au circuit de l'IML. Certaines sont militaires ou organisées en partie par nos camarades d'active ou de réserve (Luxembourg, Suisse...).

Certes, nous pourrions marcher en France au cours de marches régimentaires mais cette marche a la même aura que le marathon de New-York et quasiment le même nombre de coureurs à pied.

Seuls ceux qui en sont capables, selon les organisateurs, méritent véritablement la Croix des quatre Jours.

COHÉSION DANS L'EFFORT

L'effort à fournir est relativement important. Ce n'est pas tellement la distance au jour qui relève du défi, mais sa répétition pendant quatre jours.

Bien sûr, la météo a une part non négligeable dans la réussite. Par contre, le physique, le mental et l'épreuve se préparent. C'est ce que font la plupart d'entre nous, qui s'essayent à de nouvelles marches ou prennent le leadership de groupe pour faire découvrir la marche tout en se cultivant et en rendant hommage à nos aînés, soldats du roi, de l'Empereur ou contemporains.

Préparation des pieds, entraînement au portage (lest de 10 kg en sus pour Nimègue), test du matériel qui sera utilisé, ou même entraînement en commun, tout doit être pensé et essayé pour éviter la perspective d'un échec car c'est tellement fort de terminer en équipe complète !

Cette année, beaucoup se sont préparés. Même si le taux d'échec est honorable avec 6% et classe la délégation française parmi les premières, nous n'égalons pas notre record de moins de 3% de l'édition 2018.

UNE PARTICIPATION FRANÇAISE STABLE

La délégation 2019 était composée de 17 équipes, soit 275 marcheurs, des militaires d'active et de la réserve opérationnelle (15% des personnels,

Nimègue 2020 : calendrier des inscriptions

■ 1^{re} semaine de décembre 2019 : arrêté de l'effectif militaire France (tickets de marche) ;

■ 1^{re} semaine de Mars : arrêté des paiements et réservation du camp Heumensoord (RL) ;

Inscription possible en équipes constituées (11 minimum) ;

■ Prix approximatif : 410 € par personne hors transport.

Si vous souhaitez participer aux activités « Marches » de l'UNOR, ou pour tout renseignement concernant la marche de Nimègue, contactez le LCL (R) Thierry Darney au 06 82 96 27 91 ou par courriel : marches-unor@laposte.net

L'International Marching League (IML)

L'IML a été fondée à Tokyo en 1987 et rassemble 28 pays. Cette association prend ses origines des activités de la KBNLO (fondation royale néerlandaise) qui organise la marche des 4 jours de Nimègue. Elle prône la marche récréative et encourage à découvrir les pays, les différentes cultures, se faire des amis et connaissances et revoir les amis que vous avez rencontrés lors de marches. Son slogan : « la marche nous unit ».

Un passeport IML est proposé, ainsi qu'un système de récompenses (médailles, diplômes souvenirs). Une seule marche est reconnue par pays (deux au Japon et en Chine), et pour la France il s'agit de la R4JC de Chantonnay.

Calendrier IML : www.imlwalking.org



© DR/UNOR

En 2019, les représentants des « marches de l'UNOR » et de l'association des Réservistes et sympathisants de la gendarmerie (RESGEND) se sont retrouvés sur le parcours de la marche de Berne en Suisse.

hors staff) issus des différentes forces armées, des services de la défense, des écoles militaires, des régiments, des bases aériennes ou des bâtiments de la marine nationale.

Parmi ces équipes de marcheurs, une représentation marine de haut vol avec le PAN *Charles De Gaulle* et le BPC *Mistral*, les écoles de Rochefort, de l'EMIA St-Cyr, de l'École des commissaires des Armées et des Écoles de santé de Lyon. La brigade de sapeur-pompiers de Paris (BSPP),

la DIRISI, le 5^e RD ou le GSBdD de Toulouse

La participation reste stable malgré l'interdiction de port de la médaille royale depuis 2016 ; la France reste parmi des plus gros contingents avec les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les pays nordiques mais aussi le Danemark ou la Suisse.

5^e ANNIVERSAIRE DE LA DÉLÉGATION OFFICIELLE

L'UNOR a rempli la mission confiée

par l'EMA/DIAR. Nous fêtons cette année le 5^e anniversaire de la délégation officielle. La France fait désormais partie des « nations cadres » au sein du camp. La coordination du détachement est menée par le lieutenant-colonel (R) Thierry Darney, responsable des activités « marches » de l'UNOR, accompagné de son fidèle « staff organisation ».

Leur investissement personnel a réussi à pérenniser la participation des militaires français, en étroite collaboration avec la mission militaire française aux Pays-Bas et les autorités du camp néerlandais, qui ont déjà sollicité le maintien de cette équipe pour 2020.

Enfin, la délégation France de la 103^e édition de la marche de Nimègue a été soutenue très efficacement, côté SCA par le GSBdD de Toulouse complété par des personnels bénévoles. Côté santé, l'EMA s'est engagé depuis cinq ans et désigne des personnels qui s'avèrent toujours impliqués et efficaces, s'adaptant à cette mission quelque peu particulière et formatrice parmi les autres délégations de l'hôpital de campagne britannique. Au 1^{er} octobre, l'édition 2019 était officiellement close. Celle de 2020 se prépare déjà ; l'effectif de marcheurs militaire devant être confirmé tout début décembre. ■

Une saison en quatre étapes

■ **Paris/Versailles-Mantes-la-Jolie** (Île-de-France) : le Paris-Mantes est la première marche civile de la saison. L'éventail des distances (22, 39 et 54 km : notre préférence) offre un bon entraînement et permet de se tester sur de la très longue distance. Départ à minuit depuis la place du château de Versailles, parfois dans des conditions climatiques rudes.

■ **La Randonnée 4 jours de Chantonnay** (Vendée) : la marche civile IML de France est loin de concurrencer Nimègue mais elle offre des qualités indéniables et uniques. La R4JC est l'occasion de réaliser les mêmes distances qu'à Nimègue, mais offre aussi la possibilité de réaliser des distances plus courtes.

■ **La marche internationale de Diekirch** (Luxembourg) : cette marche militaire IML de deux jours, également appelée « Marche de l'armée luxembourgeoise », a été retenue en 2019 pour faire partie du programme d'entraînement et d'aguerrissement par la délégation française aux Pays-Bas. Cette épreuve est l'une des seules avec des spécificités militaires.

■ **La marche de Berne (Suisse)** : cette marche militaire de deux jours, présente du dénivelé, des passages bitumeux, mais aussi des paysages magnifiques et des Suisses très accueillants. Logement en Bunker l'an passé.

Gendarmes et policiers : des budgets en baisse et des modèles différents

L'étude sur les réserves de la police et de la gendarmerie récemment publiée par la Cour des comptes dresse des constats plutôt en accord avec les réalités du terrain. Elle est aussi force de proposition et n'hésite pas à écorner parfois certains éléments de langage.

L'étude produite par la Cour des comptes en avril 2019 a été réalisée à compter de juillet 2018 à la demande du président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale. Les travaux ont été effectués jusqu'en décembre 2018 et les observations provisoires ont été communiquées le 30 janvier 2019 au directeur général de la police nationale, au directeur général de la gendarmerie nationale, à l'état-major des armées, au contrôleur général des armées, à la directrice du

budget et au secrétaire général du ministère de la Justice. Après avoir tenu compte de l'analyse des réponses reçues, le projet de communication a ensuite été examiné et approuvé en avril 2019 par le comité du rapport public et des programmes de la Cour des comptes.

DEUX MODÈLES DIFFÉRENTS

Les réservistes volontaires de la gendarmerie^[1] et de la police sont organisés selon des modèles très différents :

■ Gendarmerie : des volontaires nombreux sous statut militaire, anciens de

l'arme, actifs issus de la société civile ou retraités militaires en emploi, et étudiants, accomplissant les mêmes missions que les gendarmes d'active ;

■ Police : une très grande majorité d'anciens policiers venant essentiellement en appui de leurs collègues en activité dans un rôle de complément, parfois sur des niches d'activité ou affectés à des tâches administratives.

Ces 29 847 gendarmes et les 6 845 policiers (chiffres 2017) qui ont conclu un engagement à servir dans la réserve, constituent le noyau réellement opérationnel des réserves.

	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Retraités de la police	2 484	88,8	2 490	91,7	2 853	93	3 817	91,7	4 627	84,6	4 474	84,5
Société civile	312	11,2	226	8,3	214	7	347	8,3	850	15,4	819	15,5
dont anciens ADS	0		0		0		60		353		371	
Total	2 796	100	2 716	100	3 067	100	4 164	100	5 522	100	5 293	100

Composition de la réserve civile de la police.

© Source : Cour des comptes d'après données DGPN

[1] Les réserves des armées et la réserve de la gendarmerie nationale constituent la réserve militaire. Le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur par la loi du 3 août 2009 n'a apporté aucun changement sur ce plan.

« *Le réserviste aspire à exercer les mêmes missions que ses camarades d'active.* »

© Source : Cour des comptes d'après données DGPI et DGGN

Nombre moyen de jours d'activité	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Gendarmerie	17,4	20,1	23,5	29,8	32,8	23,5
Police	45,7	50,5	64,7	69,2	55,4	54,6

Évolution du nombre de jours effectués par an par un réserviste de la police et de la gendarmerie.

Au cœur des dispositifs qui ont été bâtis successivement pour répondre aux scénarios de crise, ils constituent, avec les réservistes du ministère des Armées, les seules forces de la Garde nationale créée en octobre 2016 à la suite des attentats de janvier et novembre 2015 et de juillet 2016.

À la fin de l'année 2017, 72 507 hommes et femmes composaient le cœur de ces réserves opérationnelles pouvant être employées sur les théâtres d'opération en France et en opérations extérieures.

Le ministère de l'Intérieur bénéficie du concours de la moitié d'entre eux (29 847 dans la gendarmerie et 6 348 dans la police, soit 36 195 en 2017). C'est à ces volontaires ayant souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) de la gendarmerie nationale et de la police nationale que le rapport de la Cour des comptes est principalement consacré.

Mobilisation : la crise des « gilets jaunes »

Le ministère de l'Intérieur a déployé plus de 5 500 réservistes pour permettre aux forces d'active de se consacrer en priorité aux tâches de maintien de l'ordre au plus fort de la crise des « gilets jaunes ». Les journées de décembre 2018 furent particulièrement mobilisatrices, notamment les 8 et surtout 12, avec pas moins de 5 000 gendarmes réservistes mobilisés pour cette seule journée.

OCCUPER UNE FONCTION OPÉRATIONNELLE

Les hommes et les femmes qui s'engagent dans les réserves choisissent de rejoindre une force de sécurité intérieure ou extérieure spécifique, qu'il s'agisse de l'armée, de la gendarmerie ou de la police. Les maillages territoriaux de la gendarmerie et de la police constituent un déterminant important de ces choix.

Le réserviste issu de la société civile obéit à des motivations où priment le désir de servir son pays, en particulier pour faire face aux attentats, d'occuper une fonction opérationnelle et

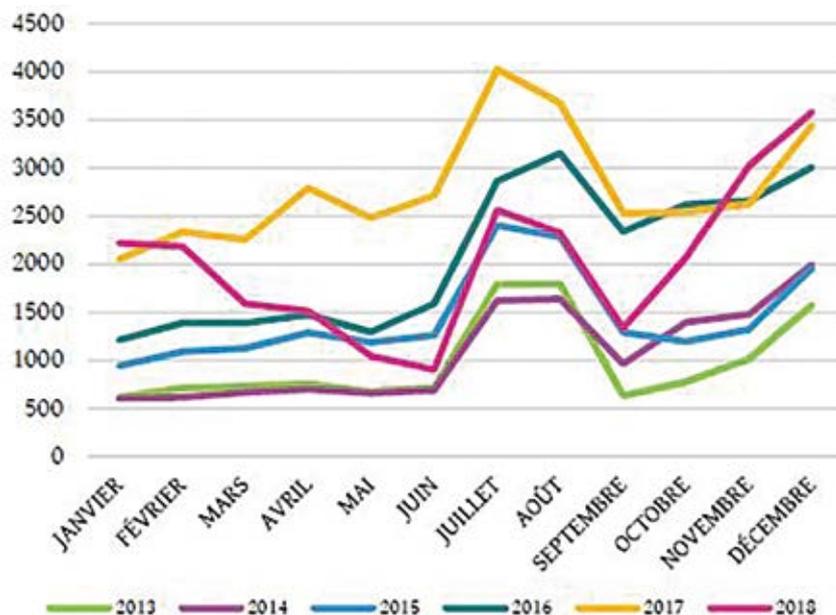
d'avoir une première expérience d'un univers professionnel qu'il envisage de rejoindre.

S'y ajoute, pour les retraités, le désir de conserver une activité et de maintenir le lien avec leurs collègues. Tous perçoivent un complément de rémunération.

Dans les deux cas, le réserviste aspire à exercer les mêmes missions que ses camarades d'active. Il aspire également à effectuer un nombre minimum de jours d'emploi. Les dispositions statutaires de la gendarmerie permettent d'offrir aux réservistes, considérés comme des militaires à part entière, d'exercer les mêmes missions que leurs camarades d'active. La même possibilité n'est pas ouverte aux réservistes de la police, dont les conditions d'emploi sont plus restreintes.

UNE FORTE « EMPREINTE AU SOL »

À la suite des attentats de 2015-2016 qui ont conduit le Gouvernement à



Saisonnalité de l'emploi des réservistes de la gendarmerie.

© Source : Cour des comptes d'après données DGGN

« *L'augmentation des crédits, qui n'a toutefois jamais été à la hauteur des ambitions affichées, a depuis cédé le pas face à d'autres priorités.* »

Année	Effectifs
2013	1 691
2014	1 913
2015	2 652
2016	3 219
2017	2 523
2018	1 503

Nombre de réservistes de la gendarmerie souscrivant un ESR l'année suivant leur départ à la retraite.

placer les réserves opérationnelles dans le cadre de la Garde nationale, des objectifs ambitieux de recrutement et d'emploi leur ont été fixés : 85 000 réservistes dès 2018, dont 40 000 pour la gendarmerie et 5 000 pour la police. Un objectif d'emploi de 30 jours par an par réserviste était également fixé.

Ces objectifs ont été ensuite réduits pour la gendarmerie, mais l'emploi des réservistes au ministère de l'Intérieur a néanmoins très fortement progressé dans l'exercice de toutes les missions depuis 2016.

En 2017, en moyenne, plus de 3 500 réservistes du ministère de l'Intérieur – gendarmes et policiers – ont été quotidiennement déployés sur le territoire national, aux côtés des réservistes du ministère des Armées. À noter une « empreinte au sol » de l'ordre de 2 700 pour la gendarmerie – avec un pic à 4 000 en juillet 2017 et à 5 000 durant quelques jours en décembre 2018 – et de près de 850 pour la police. Bien que, pour les dix premiers mois de 2018, ce chiffre ait été en net repli (en moyenne 1 775 gendarmes), il s'est *in fine* établi à 2 029.

Les réservistes de la police ont, quant à eux, secondé les services

d'active en participant aux missions quotidiennes de sécurité publique, à l'encadrement d'événements exceptionnels et au soutien de l'activité de police judiciaire.

Au total, l'emploi quotidien des réservistes représentait l'équivalent de près de 5% du personnel d'active dans la gendarmerie et 1% dans la police.

UNE RÉDUCTION DES CRÉDITS D'EXÉCUTION

La priorité politique donnée à la réserve à partir de 2016 s'est traduite par une hausse des budgets qui lui sont consacrés, les crédits prévus pour les rémunérations des réservistes passant en loi de finances initiale (LFI) de 24,1 M€ en 2015 à 39,1 M€ en 2018 pour la police, et de 40 M€ à 98,7 M€ pour la gendarmerie.

Cette augmentation des crédits, qui n'a toutefois jamais été à la hauteur des ambitions affichées, a depuis

cédé le pas face à d'autres priorités, en particulier la nécessité d'abonder les rémunérations des personnels d'active, qui étaient sous-évaluées.

De ce fait, en exécution, les dépenses de rémunérations des réservistes n'ont atteint en 2018 que 29,9 M€ en 2018 (contre 33,4 M€ en 2017) soit



Logo de la réserve civile de la police nationale.

La réserve civile de la police

Sur un modèle inspiré de celui de la réserve militaire, une réserve de la police nationale a été mise en place. Depuis la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, la police nationale dispose d'une réserve, dite civile, de 17 696 personnels qui compte :

- 11 348 anciens policiers au sein de la réserve statutaire, soumis à une obligation de service de cinq années après leur départ en retraite et jusqu'à l'âge de 65 ans ;
- 6 348 volontaires sous ESR, anciens policiers et, depuis la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure du 14 mars 2011, de volontaires issus de la société civile ainsi que, depuis le décret du 21 juillet 2016, des anciens adjoints de sécurité (ADS).

La réserve de la police nationale est fragmentée, en fonction des contrats ESR signés par les réservistes, entre ses différentes directions. Un certain nombre d'entre eux servent au bénéfice du ministère de la Justice. Le réserviste de la police peut servir jusqu'à 150 jours par an et s'engage à être disponible au moins 90 jours.

Au sein de cette réserve civile, seuls les volontaires sous ESR sont disponibles pour apporter un renfort quotidien. En 2017, 838 d'entre eux en moyenne (sur 6 348) étaient employés chaque jour.

Dans les faits, les civils intégrés dans la réserve civile (9% des effectifs hors anciens ADS en 2017) ne peuvent exercer que des missions de soutien administratif et technique.



© DR

moins de 80 % des crédits votés en LFI dans la police, tandis que la gendarmerie, qui avait consacré 101,7 M€ aux indemnités des réservistes en 2017, n'y a consacré que 55,5 M€ soit 56 % de la LFI.

Face à cette réduction des crédits en exécution, la police s'est ajustée en réduisant le nombre de jours d'emploi et en repoussant la perspective d'une réforme de la réserve.

La gendarmerie, après avoir réduit son « empreinte au sol » (moins de 1 000 réservistes en juin 2018), a cherché à la rétablir, s'engageant ainsi dans un dangereux processus de reports de charges de rémunérations de 19 M€ sur l'exercice 2019.

Les efforts de gestion que la gendarmerie avait entrepris pour accélérer les paiements des soldes des réservistes ont ainsi été rendus inopérants puisqu'elle n'a plus été en mesure de payer les indemnités journalières

dues aux réservistes à partir de juillet 2018. La programmation de l'activité de ceux-ci s'est également détériorée.

UNE GENDARMERIE EN MUTATION

Consciente de ces problématiques, la Direction générale de la gendarmerie nationale a renforcé le pilotage de la réserve par la création d'un commandement aux réserves de la gendarmerie pour regrouper l'ensemble des activités de pilotage et de gestion au sein d'une même structure. Celles-ci étaient auparavant dispersées entre une délégation aux réserves, composée d'une équipe resserrée, tandis que les actions de gestion étaient disséminées dans les différents services centraux.

Dans le même temps une commission aux réserves a été créée fin 2017 « afin d'anticiper les évolutions dans l'emploi des réservistes, et d'être en capacité d'identifier

les difficultés génériques que la réserve rencontre dans ses activités. » Enfin, parallèlement, le système d'information a été amélioré. Désormais, trois logiciels sont utilisés pour la gestion de la réserve^[2].

POLICE : VIVIER, BUDGET ET ENCADREMENT EN CAUSE

Face à l'attrition progressive du réservoir des policiers retraités du fait d'un départ plus tardif à la retraite, la direction générale de la police nationale, pour faire face à des besoins accrus, a envisagé d'ouvrir davantage sa réserve en recrutant un plus grand nombre de civils auxquels seraient confiées les mêmes missions qu'aux anciens policiers.

Une telle réforme, au-delà des obstacles de principe qu'elle pourrait rencontrer, supposerait que la police soit en mesure de mettre en place une organisation et un encadrement aussi structurés que ceux de la gendarmerie.

Faute d'une telle ossature, la montée en puissance de la réserve de la police nécessiterait, d'une part, de dégager des moyens importants pour former les futurs réservistes alors que les écoles de police doivent déjà absorber les nouveaux recrutements et, d'autre part, de mobiliser les forces d'active nécessaires pour les enca-

Gendarmerie : un cadre d'insertion efficace

Habitée depuis longtemps, en raison de son ancrage dans le monde militaire, à intégrer des jeunes, la gendarmerie dispose d'un cadre d'insertion et de motivation efficace qui s'appuie sur une très forte présence des anciens de l'arme.

De plus, le réserviste bénéficie d'une formation, d'une notation, d'un système d'avancement et de récompense qui contribuent à sa motivation.

Un ensemble de dispositions vise en outre à obtenir de l'employeur du réserviste qu'il lui permette d'exercer ses activités. Selon la Cour des comptes, ces dispositifs sont cependant complexes si bien que, la plupart du temps, le réserviste accomplit son service sur son temps libre. Ces dispositions ne s'appliquent cependant pas à la réserve de la police.



© DR

[2] Minot@ur : dématérialisation des procédures d'appels à volontaires, connaissance des disponibilités de réservistes et gestion des convocations. Agorh@ : le SIRH de la gendarmerie permettant le recensement des données administratives des réservistes (formations, validation des missions effectuées) et le calcul de la solde grâce à Agorh@h solde. – Chronos : système de convocation hybride de la réserve opérationnelle normalisation opérationnelle, qui repose sur la dématérialisation des convocations et a permis une réduction des délais de paiement de la solde.

Effectifs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Augmentation 2013-2017
Gendarmerie	25 031	23 292	22 960	26 342	29 847	30 288	19,2%
Police	2 796	2 716	3 067	4 164	5 522	NC	97,5%
Total	27 827	26 008	23 266	30 507	33 369	NC	27,1%

© Source : Cour des comptes d'après données DGPN et DGGN

Évolution des effectifs des réserves de la police et de la gendarmerie.

drer. Cette double contrainte, alors que les dotations budgétaires inscrites en loi de finances sont à peine suffisantes pour maintenir l'emploi des réservistes au niveau actuel, paraît difficile à lever à court terme.

Qu'il s'agisse du volume, des conditions d'emploi et surtout de l'ouverture à la société civile, le recours aux réserves est resté à ce jour sensiblement plus limité dans la police que dans la gendarmerie.

Selon la Cour des comptes, « en dépit d'annonces, le choix d'un élargissement volontariste du vivier des réservistes en ouvrant largement leur recrutement n'a pas été réellement fait par la police nationale. La contrainte budgétaire a servi à le différer ; elle n'en a pas été l'unique raison. Ce choix, qui ne peut relever que d'un arbitrage politique, reste à faire. »

L'ÉTERNELLE

« VARIABLE D'AJUSTEMENT »

L'étude de la Cour des comptes dont seulement quelques extraits sont reproduits dans cet article, n'hésite pas à dénoncer « une gestion par à-coups ne permettant pas d'anticiper le recours aux réservistes » de la police et de la gendarmerie. Selon cette étude également, les politiques de budgets, de pilotage et d'évaluation ont été « en deçà des ambitions affichées (...), la réserve [restant] une variable d'ajustement au sein des budgets de la police et de la gendarmerie. » ■



Sources : « Les réserves opérationnelles dans la police et la gendarmerie nationales » - Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale - Avril 2019.

Les recommandations de la Cour des comptes

1. Mettre en place, pour la gendarmerie et pour la police, un plan de rappel fondé sur les mêmes principes permettant l'utilisation effective des réserves statutaires et comportant un exercice de rappel biennal (SG, DGPN, DGGN).

2. Fusionner le conseil supérieur des réserves militaires (CSRM) et le conseil consultatif de la Garde nationale (ministère des Armées, ministère de l'Intérieur).

3. Enrichir le rapport annuel destiné au Parlement sur l'état des réserves militaires et civiles des armées, de la gendarmerie et de la police : adopter pour toutes les composantes de la réserve une même définition des données ; réaliser le rapport selon un modèle normé qui permette de suivre dans la durée l'évolution et la réalisation des objectifs des réserves (Garde nationale, ministère de l'Intérieur, ministère des Armées).

4. Homogénéiser les dénominations des réserves opérationnelles des armées, de la gendarmerie et de la police en adoptant pour ces trois groupes la même classification : réserve opérationnelle d'emploi – personnels servant sous engagement à servir dans la réserve (ESR) – et réserve statutaire – personnels soumis à obligation de disponibilité – (ministère des Armées et ministère de l'Intérieur, Garde nationale).

5. Pour le recrutement des spécialistes de l'article L. 4221-3 dans la gendarmerie, mettre en place une procédure qui garantisse la compétence du réserviste et le niveau approprié du grade conféré (DGGN).

6. Poursuivre l'amélioration de la couverture sociale du réserviste, en prenant en compte en particulier la période de la préparation militaire gendarmerie (PMG) qui précède la signature du contrat d'ESR (DGGN).

7. Harmoniser les dispositions relatives aux relations entre les réservistes et leurs employeurs civils sur les durées de préavis et la valorisation des activités de réserve ; en particulier, étendre aux employeurs des réservistes de la police le bénéfice de l'article L. 6331-1 du code du travail (ministère des Armées et ministère de l'Intérieur).

8. Gérer les recrutements et les promotions des officiers de la gendarmerie de manière à revenir à un pyramidage par grades plus équilibré (DGGN).

9. Doter les réservistes d'une carte professionnelle activable en fonction des missions et envisager les conditions dans lesquelles ils pourraient retrouver certaines habilitations antérieurement détenues (ministère de l'Intérieur).

10. Intégrer dans le contrat des réservistes de gendarmerie la mention de l'engagement du réserviste à respecter les périodes de repos réglementaires entre son activité professionnelle et ses missions dans la réserve (DGGN).

11. Mettre en adéquation les budgets et les objectifs d'activité de la réserve et limiter le nombre annuel des délégations de crédits (ministère de l'Intérieur, ministère de l'Action et des comptes publics).

12. Mettre en place un système d'information adapté permettant une gestion simplifiée des réservistes dans la police (DGPN).



[Voyage d'étude]

Par le lieutenant-colonel (OLRAT) Charles Bertin - Président de l'ANOLiR

L'ANOLiR à l'école des Nations unies

Comme chaque année, l'Association nationale des officiers et sous-officiers linguistes de réserve (ANOLiR) a réalisé fin mai son voyage d'étude dans un pays allié, en l'occurrence la République d'Irlande.

Si nos pas nous mènent généralement dans les écoles des langues de nos partenaires au sein de l'OTAN ou de l'Union européenne, cette fois-ci notre choix s'est porté sur une école d'un genre à part : l'École d'entraînement des Nations unies en Irlande (*United Nations Training School in Ireland, UNTSI*).

Il serait d'ailleurs plus juste de parler d'une école irlandaise de préparation aux missions dans le cadre de l'ONU. Celle-ci est en effet entièrement armée par des militaires irlandais, et fonctionne essentiellement au bénéfice de ces derniers.

10 000 MILITAIRES D'ACTIVE ET 4 000 RÉSERVISTES

Pour bien comprendre ce concept, il faut s'intéresser un peu aux Forces de Défense irlandaises (*Oglaigh na hEireann*) qui ont pour devise « *Strengthen the Nation* » (Renforcer la nation). Leurs deux missions principales sont la défense de la nation et la participation aux opérations de maintien de la paix.

Leurs effectifs sont d'environ 10 000 militaires d'active pour une population d'un peu plus de cinq millions d'habitants : *Irish Army* (armée de terre), *Irish Naval Service* (marine), *Irish Air Corps* armée de l'air, et 4 000 réservistes (*Irish Army Reserve* et *Naval Service Reserve*; il n'y a pas de réserve de l'armée de l'air).

TROIS TYPES D'ENSEIGNEMENTS

Pays indépendant depuis 1922, neutre et n'appartenant pas à l'OTAN, mais membre du Partenariat pour la Paix



Logo des Forces de Défense irlandaises.

depuis 1999, l'Irlande a adhéré à l'ONU en 1955. Elle participe à ses missions de manière ininterrompue depuis 1958.

Les premiers déploiements se sont effectués « à l'arrache », sans préparation ni matériel spécifique. Rapidement, il est apparu que pour bien accomplir leur mission – les contingents déployés, de plus en plus nombreux sur des théâtres de plus

en plus variés – avaient besoin d'une sérieuse préparation.

Celle-ci a d'abord été décentralisée, puis l'UNTISI a été formellement créée en 1993 et intégrée au *Military College*. Implantée à Curragh Camp (sud-ouest de Dublin), elle est en liaison permanente avec 110 institutions similaires de par le monde.

Elle délivre trois types d'enseignements principaux : pré-déploiement de type maintien de la paix (onze semaines), spécialisé (en fonction des missions, théâtres, types de personnel) et sécurité (pour diplomates, personnel humanitaire, etc.).

Chaque personnel militaire irlandais est déployé en moyenne tous les trois ans à trois ans et demi, et revient systématiquement suivre les cours de l'UNTISI, du moins pour ce qui est spécifique à la mission prévue.

À l'heure actuelle, 670 personnels



Le Prince Charles lors de sa visite à l'UNTISI en mai 2017.



Logo de l'UNTSI.

(8% des forces de Défense) sont en mission à l'étranger, et 71 000 militaires irlandais en tout ont été déployés depuis 1958.

LE FRANÇAIS EST ÉTUDIÉ

Cette formation ne comprend pas de cours de langues, l'anglais étant perçu comme le « laissez-passer » universel permettant de se faire comprendre partout.

Toutefois, les Forces de Défense irlandaises encouragent la pratique des langues étrangères, et s'intéressent plus particulièrement au français depuis quelques années.

À cette fin, elles ont noué des partenariats avec l'Alliance française et, en complément des cours de « français du quotidien » pour les évaluations de type PLS OTAN, font réaliser des cours de langue militaire pour leurs propres besoins.

Il est intéressant de constater que la vision irlandaise de la neutralité lui interdit de participer à des conflits armés (l'Irlande n'a pas participé en tant que nation à la 2^e Guerre mondiale), mais en revanche, porter les armes pour défendre la paix lui paraît éthique. Pourtant, ce pays a choisi de se donner les moyens de réussir sa mission.

RÉUSSIR SA MISSION

Il est intéressant de constater que la vision irlandaise de la neutralité lui interdit de participer à des conflits armés (l'Irlande n'a pas participé en tant que nation à la 2^e Guerre mondiale), mais en revanche, porter les armes pour défendre la paix lui paraît éthique. Pourtant, ce pays a choisi de se donner les moyens de réussir sa mission.



Le lieutenant-colonel Timothy O'Brien, commandant l'UNTSI.

© DR





[**Compétition**]

Par le sous-lieutenant (RC) Emma Redondo

L'Air Raid a fêté ses 20 ans

Du 7 au 9 juin, la BA 942 Lyon Mont Verdun recevait la 21^e édition de l'Air Raid. Cette édition anniversaire mettait comme chaque année la relation active-réserve à l'honneur. De belles performances y ont été accomplies.

L'Air Raid est une compétition qui a vu le jour sur la BA 107 Villacoublay en 1999. Celle-ci s'inspire du raid suisse. Chaque équipe est composée de quatre coéquipiers : au moins un militaire d'active et au moins deux réservistes.

En plus du lien active-réserve, le but est aussi de renforcer le lien interarmées au travers d'un exercice qui transmet les valeurs de la solidarité, du dépassement de soi et du goût de l'effort. L'Air Raid est ainsi ouvert à des équipes étrangères et à tous les corps de l'armée française.

Lors de l'édition 2018 par exemple, on trouvait dans les rangs une équipe du service de santé des armées et une équipe du RP de Toulouse (classés 3^e



Sur la plus haute marche du podium étranger : l'équipe Belges devant les Suisses et les Canadiens.



Force, équilibre et conseils sont les bienvenus pour atteindre le sommet.

au général). Cette année cependant, on ne comptait dans les rangs français que des aviateurs ! Au total, trente-sept équipes françaises, deux équipes allemandes, une belge, une canadienne et une suisse se sont affrontées.

DES ÉPREUVES PENDANT 36 HEURES

Les concurrents ont enchaîné pas moins de 58 ateliers en tout, tels que secourisme, histoire aéronautique, lancé de grenades, NEDEX, tir FRG2, chasse au gibier, parcours aquatique, marche de nuit, cage à ours, parcours évasion, mise en œuvre de transmissions, reconnaissances... pendant 36 heures.

Certains de ces ateliers ont pour objectif de mettre en avant les capacités physiques ; d'autres les capacités

de concentration en conditions de fatigue, les connaissances militaires ou encore la logique. La cohésion et l'esprit d'équipe sont indispensables à chaque étape pour mener la « mission » à bien.



Le colonel Bourguignon, commandant de la BA 942, passe en revue les compétiteurs de l'Air Raid 2019.



Le podium France : 1^{er} : l'équipe Rochefort-BA 72, 2^e : l'équipe Creil-BA 110, 3^e : l'équipe Tours-BA 705.

© ANORAA

LE SYMBOLE DE LA COMPLÉMENTARITÉ

Lors de la cérémonie de clôture, l'équipe Rochefort-BA 72 est montée sur la plus haute marche du « podium France » devant Creil-BA 110 et Tours-BA 705. Les Belges ont quant à eux décroché la victoire devant les Suisses et les Canadiens.

Ces derniers ont particulièrement apprécié l'opportunité de faire des activités qui les ont sortis de leur zone de confort et de leurs habitudes.

Le colonel Bourguignon, commandant de la BA 942 qui n'envisageait pas de ne pas organiser un jour l'Air Raid, sur sa base a tenu à féliciter tous les participants pour l'exemplarité de leur comportement et leur excellent état d'esprit : « *J'apprécie énormément la mixité active/RO ; Air Raid est le symbole de cette mixité et de vos complémentarités* ». L'édition anniversaire était aussi l'occasion de mettre à l'honneur les quatre fondateurs de l'exercice.

L'édition 2020 de l'Air Raid se tiendra

à Istres ; nous vous y attendons nombreux. Venez colorer les rangs avec une

pléiade de bérets et calots aux couleurs différentes !



Portage de blessé et franchissement d'obstacle... pas aussi simple qu'il n'y paraît.

© ANORAA



[JNR 2019]

Toulouse : le GORSSA pilote les JIMAS et la JNR 2019

Les Journées internationales de médecine aéronautique et spatiale se sont déroulées les 3 et 4 octobre à Toulouse. Ces JIMAS ont aussi marqué le lancement de la JNR 2019.

L'antenne toulousaine du Groupement des organisations de réservistes du service de santé des armées (GORSSA) organisait les 3 et 4 octobre derniers un forum autour de technologies duales aéronautiques et spatiales.

Cette manifestation baptisée Journées internationales de médecine aéronautique et du spatial (JIMAS) 2019, a permis la mise en avant du rôle de la réserve militaire pour construire des plateformes d'échange autour de l'engagement individuel, mais aussi celui des entreprises au service de la nation. Ainsi, dans cette dynamique, deux entités civiles, à savoir le Centre national de l'étude spatiale (CNES) et l'Institut de médecine et de physiologie

spatiales (MEDES), se sont associées à deux entités militaires, le Service de santé des armées (SSA) et l'armée de l'air pour organiser à Toulouse avec les réservistes d'Occitanie les JIMAS 2019.

LES RÉSERVISTES D'OCCITANIE

C'est donc à Toulouse, sur le territoire du 11^e centre médical des armées (CMA), que la Garde nationale a choisi d'inviter les partenaires civils et militaires de l'aéronautique et du spatial pour les JIMAS 2019.

Cette manifestation était notamment placée sous la présidence du MGA Maryline Gygax Généro, directrice centrale du SSA. Ce fut aussi le point de départ de la Journée nationale du réserviste (JNR) 2019.

Des expertises partagées

Les équipes du SSA de la Région Occitanie ont montré depuis plusieurs années leur capacité à mobiliser les armées et la nation autour de la prise en charge des actes terroristes. En effet, depuis les attentats de 2012 à Toulouse, la région Occitanie est à la manœuvre pour proposer des transferts d'expertises entre les armées et les services civils de la santé.

Depuis ces menaces terroristes, la guerre s'invite au milieu de la vie de nos familles et il semblait indispensable de mettre l'expertise de la médecine de guerre au service des urgences et du SAMU.

Par essence, les réservistes connaissent les expertises militaires et ressentent les besoins de la nation. C'est pour cela que le Service de santé des armées a demandé à ses organisations de réservistes de la région Occitanie de mettre en lien le SSA avec tous les intervenants hospitalo-universitaires du CHU et des conseils de l'ordre. Depuis 2015, les expertises militaires sont maintenant enseignées, sous l'égide de l'école du Val-de-Grace, aux praticiens des urgences suivant les formations régaliennes du SAMU 31 au niveau du CHU.



L'UNaRéFSSA-GORSSA et l'AOR 31 sont présidées par le MC(R) Jean-Philippe Durrieu Du Faza.

Toutes les organisations de réservistes de la région Occitanie s'étaient placées sous l'égide de la Garde nationale pour mettre à l'honneur les citoyens qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps à la défense et à la sécurité de notre pays.

Face aux nouvelles menaces, la nation et les armées se doivent de mieux se connaître pour proposer une mobilisation commune. Et il semblait important de mettre en avant les expertises de chacun aux travers de collaborations nationales et européennes dans le domaine civilo-militaire de la santé, de l'aéronautique et du spatial.

ENTREPRISES ET RÉSERVISTES EUROPÉENS

Toulouse et la région Occitanie sont un symbole à la fois de l'histoire de l'aéronautique et du spatial mais aussi l'exemple même de projets

ambitieux industriels mettant en commun des équipes civiles et militaires européennes. De nombreux citoyens européens travaillent dans ces entreprises de l'aéronautique et du spatial ; et de très nombreux réservistes provenant de tous les pays européens et de toutes les armées travaillent ensemble autour de réalisations européennes qui dessinent l'avenir de nos familles. Le projet JIMAS 2019 et le lancement de la JNR 2019 reposaient donc sur la

mise en collaboration des intervenants européens de l'aéronautique et du spatial qui travaillent sur des technologies duales (civiles et militaires).

LES RÉSERVISTES D'OCCITANIE

Les équipes de réservistes de la région Occitanie et nationales qui ont l'habitude ainsi que la logistique pour mener à bien des congrès nationaux dans le domaine du « lien armée nation », se sont donc mises au service de la JNR

2019. Ces équipes mixtes rassemblent les réservistes du SSA organisées au sein du GORSSA (Groupement des organisations de réservistes du SSA), de l'ARROSSA (Association des réservistes de la région occitane du SSA), et de l'UNaRéFSSA (Union nationale des réservistes formateurs du SSA). Ces entités se sont aussi associées pour l'occasion à la 11^e brigade parachutiste et à l'armée de l'air.

LE SUIVI MÉDICAL ET L'HOMMAGE AU MEDES

Plusieurs rencontres ont rythmé la première journée des JIMAS dont les thèmes étaient « Le suivi médical du quotidien en situation isolée ou mobile », « Le suivi médical en Opex et situation de catastrophe » et enfin « L'homme dans l'espace - 30 ans de médecine spatiale ».

En marge de ces rencontres, les participants ont également assisté le matin à une cérémonie d'hommage au premier directeur du MEDES, puis visité la clinique spatiale avant de se détendre avec la soirée anniversaire des 30 ans du MEDES.

UNE TABLE RONDE

Le programme du lendemain proposait une rencontre autour de « La médecine aéronautique » le matin suivie, dès le début de l'après-midi, par le lancement de la JNR 2019.

Le centre des congrès Pierre Baudis à Toulouse a ainsi accueilli une table ronde sur le thème « Réserviste : tout temps, tout terrain », en présence de du GBR Anne Fougerat, secrétaire générale de la Garde nationale et du lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président de l'UNOR.

Cette session de travail a pris la forme de conférences et de tables rondes des délégués réserves de grandes entreprises, des délégués réserves des armées et des associations nationales de réservistes.

Affiche des Journées internationales de médecine aéronautique et spatiale (JIMAS) 2019.



[Le mot du premier vice-président]

Par le colonel (R) Philippe Montalbot - Premier vice-président et président national des organisations territoriales interarmées

Mes chers camarades,



Nos esprits ont du mal à faire leur rentrée ; la saison des beaux jours qui se prolonge, ne semble pas tendre le témoin à la suivante, et nous entretenons dans la légèreté estivale !

Pourtant tout est reparti pour un nouveau cycle, et les réalités nous rappellent vite à l'ordre, y compris pour notre belle Union qui mettait déjà au point cette livraison de la revue, et a tenu sa réunion de bureau de rentrée. À cette occasion, nous avons évoqué l'adaptation des statuts dont la rédaction a bénéficié des contributions complémentaires, éclairées et vigilantes de nos administrateurs et de nos présidents de région ; ce sera présenté lors de la prochaine assemblée générale.

Le sentiment général est qu'il nous faut persévérer dans l'effort de respecter le calendrier statutaire de tenue des assemblées de nos associations dans les territoires, de même qu'il faut suivre le calendrier comptable et financier, cela d'autant plus qu'il vous

a été rendu compte que le versement des fonds qui nous sont alloués pour nos actions validées par le ministère, a dangereusement « glissé » dans le temps.

Aussi soyons exemplaires pour que nous puissions être plus exigeants. Nous pourrions ainsi vanter les effets bienfaiteurs du respect des engagements de nos contributeurs. « *La mémoire des bienfaits ne doit pas vieillir* » disait Sénèque.

L'activité ne manque pas : les Journées nationales du réserviste (12 octobre-12 novembre 2019) ont pour objectif de susciter des vocations chez les jeunes, mais aussi de valoriser les acteurs impliqués dans la promotion de la Garde nationale, et donc nos associations !

Les JNR deviennent un rendez-vous annuel traditionnel, mais cela se doit d'être dynamique et géré avec enthousiasme à tous les niveaux de l'institution si l'on veut atteindre les objectifs d'effectifs planifiés. Jean Jaurès rappelait que « *la tradition ne consiste pas à conserver des cendres, mais à entretenir une flamme* ».

À cet effet, les délégations militaires départementales ont reçues leurs consignes ; les AOR doivent donc être systématiquement sollicités. Les comptes rendus de tous seront précieux et pourront alimenter notre réflexion sur l'état des lieux de cette affaire lors de notre prochain conseil d'administration.

La menace qui pèse sur le pays est toujours présente même si l'atmosphère apparaît allégée; nous savons que le relâchement est générateur de surprise. Un autre sujet, très pré-occupant celui-là aussi, est l'évolution

de l'emploi des réservistes issus de la société civile dès lors qu'ils atteignent les grades supérieurs et ultimes. Leur affectation aux postes dévolus et aux postes de haut niveau est devenue proportionnellement très délicate voire impossible.

En conséquence de cette dérive, le lien armée-société civile, tant promu sous la forme « armée-nation », est dans cette réalité de plus en plus ténue. De même, il est important d'avoir une lisibilité sur les perspectives pour nos camarades les plus jeunes. Si l'engagement dans nos armées est la manifestation de l'adhésion aux valeurs qu'elles défendent, c'est aussi être animé par une certaine éthique, des vertus (loyauté, droiture, sincérité, respect, etc.) qui se doivent d'être réciproques.

À l'instar de Churchill, « *il est toujours sage de regarder en avant, mais il est difficile de regarder plus loin qu'on ne peut voir* ». C'est pourquoi des rendez-vous sont prévus afin de ne pas laisser l'avenir qu'à la providence.

Promouvoir, rayonner, enseigner, instruire, renforcer, soutenir, construire, imaginer, travail de mémoire, sont autant de nos devoirs pour transmettre. Nous agissons avec nos parcours, nos expériences et la culture nous caractérisant, en complément de l'éducation et de l'instruction.

Au moment où l'on mesure que l'évolution produit des menaces pour l'humanité (espace, changement climatique...) on ne peut esquiver, il faut faire face, imaginer pour agir. Ne redoutons pas les responsabilités, c'est aussi notre liberté ; la préoccupation majeure étant d'assurer la sécurité de l'Homme sur la terre, préserver l'aventure qu'est la Vie. ■



[Armées-nation]

Par le lieutenant (RC) Bruno Barrier

Un moment de cohésion avec les élèves

L'Atelier Défense du lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) Saint-Luc de Cambrai a organisé une sortie avec bivouac début juillet.

Les élèves de l'Atelier Défense de l'Institut Saint-Luc de Cambrai avaient rendez-vous les 2, 3 et 4 juillet au Val-Joly. Au programme : franchissement, camouflage, connaissances militaires, topographie, connaissance des grades, brancardage, marche de 23 km, etc.

Le 2 juillet, nous rejoignons le camping du Val-Joly où nous installons le campement de tentes autour d'un barnum pour l'intendance.

Il est 17h00 et après une photo souvenir, nous entamons notre marche parsemée de cinq ateliers et d'un souper. L'exercice se finira de nuit, à 00h30, par une douche et un repos bien mérité.

UNE VEILLÉE AVEC SENTINELLE

Après une journée de raid cohésion le 3 juillet, la soirée fut l'occasion de remettre un certificat de participation à l'Atelier Défense (promotion 2018-2019 « Centenaire de la Grande Guerre ») ainsi qu'une médaille récompensant les performances lors



Au programme de cet Atelier Défense initié par deux réservistes citoyens : topo, franchissement, camouflage, brancardage, marche de 23 km, etc.

de l'ensemble des ateliers du séjour. Le soir venu, nous avons partagé une veillée avec un groupe de l'opération *Sentinelle* ce qui nous donna l'occasion d'échanger avec ces jeunes

militaires. Puis le camp fut démonté afin de rejoindre, le lendemain notre lycée. Ce moment de cohésion fut fort apprécié par tous. Bravo aux jeunes de l'Atelier Défense. ■

« Se souvenir pour agir »

Une convention créant l'Atelier de Défense du lycée et collège Saint-Luc de Cambrai a été signée le 27 septembre 2018, en présence du sous-préfet de Cambrai, M. Thierry Hegay, du lieutenant-colonel Philippe Van Damme, DMD adjoint du Nord, de M. Patrick Caboche, délégué du rectorat pour le trinôme académique, de Mme Muriel Rzeszutek, déléguée de l'AA-IHEDN-TNM, de M. Jean-François Lemort, coordinateur de l'Institut Saint-Luc, de M. Cédric Pérus, directeur de site, ainsi que du commandant (RC) Ingrid Serrure et du lieutenant (RC) Bruno Barrier, initiateurs du projet.

Encadrés par plusieurs enseignants, les élèves de l'Atelier Défense se réunissent régulièrement et participent à divers voyages sur des lieux de mémoire, découvrent les métiers de l'armée, assistent à des cérémonies patriotiques ou des conférences historiques. Pour cela dans le but de « Se souvenir pour agir. »

Sources : ltpes.saintluc-cambrai.com



Le bivouac des jeunes de l'Atelier Défense au camping du Val-Joly.



[Réunion]

Par le commandant (er) François Fasquelle - Secrétaire de l'AOR-63

Les Auvergnats en assemblée

Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve du Puy-de-Dôme, ont tenu leur assemblée générale annuelle le 2 mars à Riom.

Notre assemblée générale s'est tenue à la Maison des associations. Après avoir présenté le programme de la journée, le LCL Jean-Luc Batisse, président de l'AOR 63, nous invitait à nous recueillir en mémoire des camarades décédés depuis notre dernière assemblée. Il a ensuite donné lecture de son rapport concernant l'AOR et l'UNOR en général.

■ Rappel de l'énorme travail piloté par le CDT Georges Cautier et son équipe pour organiser le congrès national de l'UNOR à Clermont-Ferrand, ajourné par manque de participants au niveau national.

■ Satisfaction quant à la présence dans nos rangs, de la réserve citoyenne, permettant ainsi de maintenir nos effectifs. Cependant, le Président a regretté de ne pas avoir dans nos rangs les personnels sous ESR des unités stationnées sur Clermont-Ferrand et sa région.

■ Activités majeures proposées à nos adhérents : le bal annuel organisé par le LCL Alain Granouillet et son équipe ; le voyage (Canada-USA de l'Est) organisé par le CDT Georges Cautier, qui a pris le relai du LCL Christian Ancel.

Après la présentation du bilan de l'exercice 2018 par le COL François Barrubés, trésorier, et un point sur les effectifs (118 adhésions, dont 83 officiers et 35 associés), *quittus* lui a été donné.

Le Président a ensuite invité l'assemblée à procéder à l'élection des



À la tribune (de gauche à droite) : CDT Georges Cautier (administrateur), COL François Barrubés (trésorier), LCL Jean-Luc Batisse (président), LCL Jean-Luc Pegeon (vice-président Gendarmerie), CC Bertrand Sciama (vice-président Mer), CDT Alain Meynard (vice-président Terre).

membres du conseil d'administration. Les membres sortants et réélus sont : Christian Ancel, François Barrubés, Jean-Luc Batisse, François Fasquelle, Jacques Marchal, Louis Pougaud. Le conseil est élu à l'unanimité des voix.

DÉPÔT DE GERBE ET CONFÉRENCE

L'assistance s'est ensuite rendue au monument aux morts 1939-45, place Marinette Menut^[1] pour un dépôt de gerbe. Les drapeaux de l'AOR et de l'UDASOR accompagnaient cette cérémonie. Un repas convivial et détendu a conclu cette matinée.

En début d'après-midi, les membres de l'AOR 63 et UDASOR 63, se sont retrouvés pour une conférence donnée par le colonel Philippe Robin, sur les problématiques actuelles de défense : tour d'horizon Proche Orient ; esprit guerrier et chef militaire aujourd'hui ; question/réponses touchant aux forces armées et aux implications du SNU.

Enfin, une cérémonie religieuse en mémoire de nos morts, a été célébrée en l'Abbaye de Mozac. Elle rassembla officiers, sous-officiers, familles, ainsi que les fidèles de la commune. ■



Cérémonie du souvenir : l'adjudant-chef Olivier Dechèvre, président de l'UDASOR 63 (à gauche) et le capitaine de corvette Bertrand Sciama, vice-président Mer de l'AOR 63.

[1] Anne-Marie Jeanne Lafaye, plus connue sous le nom Marinette Menut, pharmacienne à Riom et résistante auvergnate. Elle assura la transmission du courrier et alimenta en médicaments le premier corps franc d'Auvergne et les maquis de la région.



[International]

Par le commandant (H) Éric Paul - Secrétaire de l'AOR-NC

Avec les réservistes australiens

Les réservistes de l'AOR de Nouvelle-Calédonie ont participé à la Journée nationale des réserves de l'armée australienne.

Pour le 15^e anniversaire de notre jumelage avec la DRA (*Defense Reserves Association*) du Queensland – état du nord-est, dont Brisbane est la capitale – nous nous sommes rendus en Australie pour notre traditionnelle participation à la Journée nationale des réserves de l'armée australienne (*Reserve Forces Day*). Cette journée était organisée par nos camarades Aussies.

UNE JOURNÉE DE DÉTENTE

Le mercredi 26 juin, notre groupe emmené par notre président, le commissaire en chef de 2^e classe (R) Philippe Palombo accompagné de son épouse Patricia, était composé de notre président d'honneur, le chirurgien-dentiste en chef (H) Christian Airault, du secrétaire, le commandant (H) Éric Paul, de notre porte-drapeau, le lieutenant (R) Philippe Genty, et du commandant (RC) Gérard Meunier. Nous avons tous rejoint Brisbane par le vol du soir.

Le lendemain, alors que certains d'entre nous s'adonnaient aux joutes du « magasinage », d'autres se rendaient sur la Gold Coast, station balnéaire réputée à une centaine de kilomètres au sud de Brisbane.

Le soir, avec le renfort de notre délégué pour l'Australie, l'adjudant (R) Alain Mandelli qui est installé sur place, nous partagions le traditionnel buffet de fruits de mer dans un grand hôtel de la ville proche de la gare centrale.



Après la cérémonie devant le cénotaphe de la place de l'ANZAC : (de gauche à droite) le commandant (H) Éric Paul, les australiens D. Deering et B. Hume, le chirurgien-dentiste en chef (H) Christian Airault, l'adjudant (R) Alain Mandelli, la caisse du groupe des bagpipers qui ont assuré l'animation musicale pendant la cérémonie, le commissaire en chef de 2^e classe (R) Philippe Palombo, le commandant (RC) Gérard Meunier et le lieutenant (R) Philippe Genty.

RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU MAIRE

Le lendemain matin, nous avons rendez-vous à la mairie pour participer au *morning tea* offert par le nouveau (et jeune) Lord-maire de Brisbane, Adrian Schinner, afin d'honorer les réservistes en général et notre délégation française, en particulier.

Le samedi 29 au matin, nos camarades australiens avaient organisé la visite du petit musée de l'aviation de Caboolture, au nord de Brisbane. À l'issue, nous avons partagé un excellent repas au club RSL (*Retired and Service League*), ce qui est un

peu l'équivalent de nos associations d'anciens combattants de la ville.

Le dimanche, le traditionnel dépôt de gerbes pour honorer les réservistes morts au combat, ou actuellement en opérations, était organisé à 10 heures du matin devant le cénotaphe de la place de l'ANZAC^[1] au centre de Brisbane. Nous y avons retrouvé tous nos bons camarades *Aussies*, avant de partager un moment de convivialité au « bar de l'escadrille ».

Puis à 20 heures, nous avons repris le chemin vers Nouméa... activités professionnelles (ou de retraite) oblige ! ■

[1] ANZAC : Australian and New Zealand Army Corps ; un corps d'armée formé de troupes australiennes et néo-zélandaises qui a combattu en France pendant la Grande Guerre.

Entretien

Franck Michelin : « La guerre du Pacifique a commencé en Indochine »

Franck Michelin est historien et professeur à l'université Teikyo à Tokyo dans le département d'économie internationale. Il est également membre correspondant de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.

L'historien Franck Michelin vient de publier *La guerre du Pacifique a commencé en Indochine – 1940-1941* (éditions Passés composés, et ministère des Armées - 22 €)

Vous avez rédigé un ouvrage expliquant – je résume de manière schématique – que la guerre du Pacifique que l'on fait normalement commencer avec l'attaque de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941, était en réalité bien antérieure et qu'elle a pris racine sur le territoire français, en Indochine dès 1940. Quels sont les éléments qui justifient une telle thèse ?

En étudiant la question de l'invasion de l'Indochine française par le Japon, j'ai tout simplement compris que la question impliquait un grand nombre d'acteurs internationaux et que, surtout, elle avait marqué le début de la crise diplomatique entre les États-Unis et le Japon, et ce dès le lendemain de l'entrée des forces japonaises au Tonkin, à la fin du mois de septembre 1940.

Peut-on considérer l'invasion de l'Indochine par l'armée japonaise comme un « tour de chauffe » ?

C'est beaucoup plus que ça : c'est le préalable stratégique indispensable aux offensives que le Japon mènera à partir du 7 décembre 1941. Tant la géographie – l'Indochine est située entre la Chine, avec laquelle le Japon est en guerre, et les territoires convoités, notamment les Indes orientales néerlandaises (l'actuelle Indonésie) – que la situation internationale – la France est isolée depuis l'armistice de juin 1940 – font de l'occupation de l'Indochine l'occasion rêvée et la première étape indispensable pour se lancer dans une expansion vers le sud qui devrait permettre au Japon d'échapper à l'hégémonie économique américaine.

Avec le recul du temps, comment qualifier l'accord Darlan-Kato ? C'est une réponse à un ultimatum du Japon et les négociations ne sont que de pure forme. La France n'a d'autre choix que de courber l'échine pour conserver l'Indochine en attendant des jours meilleurs. Pour le Japon, c'est l'ultime étape avant l'offensive contre la Malaisie britannique et Singapour.

Pour les États-Unis, c'est le point de non-retour, car la connaissance du code japonais et les informations accumulées, l'impasse que connaissent les pourparlers avec le Japon font de la marche à la guerre une évidence. Le problème n'est plus tant de savoir s'il y aura conflit, mais où et quand.

Quel est selon vous le facteur déterminant, l'élément déclencheur qui a permis aux Japonais de supplanter les Français dans le cœur des Indochinois ?

Les populations autochtones n'ont jamais beaucoup apprécié les Français, et encore moins les Japonais. Il y a bien eu un certain nombre de mouvements indépendantistes vietnamiens qui ont placé leurs espoirs dans le Japon, mais plus par raison que par amour. Le seul dirigeant nationaliste qui a toujours placé ses espoirs dans le Japon, le prince Cuong Dê, a fini sa vie au Japon sans jamais avoir obtenu des Japonais ce qu'il espérait.

Comme Hitler, l'empereur Hiro-Hito semblait vouloir étendre son empire. Existait-il un pacte (réel ou secret) entre les deux chefs d'État ? Souhaitaient-ils se partager le monde ? À Hitler l'occident et à Hiro-Hito l'orient ?

Cette histoire de partage du monde entre Hitler et l'empereur du Japon relève de la légende plus que de l'histoire. Hiro-Hito était un souverain aux pouvoirs réels mais limités, occupé à maintenir un équilibre délicat au-dessus de

la mêlée. C'est pour cela qu'il a pu survivre à la défaite. S'il a bien été question de partage entre l'Allemagne et le Japon, c'était de zones d'opérations, mais cette coopération n'a jamais fonctionné, notamment en raison de l'absence d'intérêt d'Hitler.

Quelle était la nature des relations entre Hitler et Hiro-Hito ? Qui dominait qui ? Ces relations se traduisaient-elles par des échanges économiques et militaires avant et pendant la guerre ?

Je n'ai jamais trouvé de trace d'une quelconque relation entre les deux hommes. L'alliance nippo-allemande reposait en grande partie sur deux hommes : le ministre allemand des affaires étrangères, Ribbentrop, et l'ambassadeur japonais à Berlin et ancien général, Ôshima. Mais Ribbentrop a perdu toute influence après l'attaque allemande contre l'URSS et Ôshima était un personnage secondaire. Un premier traité visant l'URSS – le pacte anti-Komintern – a été signé en 1936, mais il ne s'agissait que d'une alliance de principe. Puis la véritable alliance a été scellée en septembre 1940 : c'est l'alliance tripartite. L'alliance n'apportera que des déboires au Japon : l'Allemagne attaque l'URSS sans le prévenir et est à l'origine d'une dégradation rapide de ses relations avec les États-Unis. Hitler ne pouvait apprécier un peuple asiatique et l'indécision du Japon l'agaçait. Marginalement, l'idéologie fasciste exerce un attrait au Japon, mais le type de fascisme que l'on trouve au Japon est très éloigné de ce que l'on retrouve en Europe.

D'une manière générale, quelle est la place du Japon dans la Seconde Guerre mondiale ? Son rôle était-il secondaire ou au contraire majeur ?

Le rôle du Japon est crucial pour deux raisons. D'abord il provoque l'entrée en guerre des États-Unis. Ensuite il fait entrer l'Asie orientale et l'Océanie dans une guerre qui était alors essentiellement européenne. Enfin, en abîmant la puissance occidentale en Asie, il contribue au mouvement de décolonisation, notamment de l'empire français.

Quels regards les Japonais portent-ils aujourd'hui sur la Seconde Guerre mondiale, sur leur armée en particulier ?

Le recours à la force armée constitue un tabou au Japon, un peu comme en Allemagne. D'ailleurs on y parle de « forces d'autodéfense », et non de « forces armées ». Elles bénéficient d'une certaine popularité parce qu'elles viennent au secours de la population lors des catastrophes naturelles qui accablent le pays.

Par contre, on ne les considère pas comme une véritable armée pouvant se projeter à l'extérieur. Le Premier ministre Abé désire se débarrasser de l'article 9 de la Constitution qui limite drastiquement l'usage de la force armée, mais la population y semble toujours très attachée.



L'historien français Franck Michelin est professeur à l'université de Tokyo.

L'esprit Bushidô est-il toujours vivace en 2019 au sein des forces japonaises d'autodéfense ?

Au risque de décevoir les lecteurs, le *Bushidô* est un ouvrage écrit en anglais par l'intellectuel Nitobé Inazô afin de montrer à l'Occident que le Japon était un pays proche car ayant connu le féodalisme. Ainsi, le *Bushidô* aurait été l'équivalent du code de la chevalerie.

Or, ce que le commandement de l'armée impériale a voulu transmettre à ses soldats – obéissance inconditionnelle aux ordres, interdiction de devenir prisonnier – n'a pas grand-chose à voir, ni avec les enseignements de cet ouvrage, ni avec les valeurs des guerriers de la période féodale.

Il est donc difficile de répondre à cette question, car je ne sais pas si les membres des Forces d'autodéfense s'en réclament aujourd'hui. Mais je suppose qu'il s'agit

Lu pour vous [Rencontre]

toujours d'une forme de référence, car les soldats ont toujours besoin d'un code moral et d'une tradition.

Existe-t-il des réservistes au sein des armées japonaises ?

Il existe une force de réserve : c'est quelque chose que, en raison de son utilité, les Forces d'autodéfense ont conservé de l'ex-armée impériale.



Comment vous est venue cette passion de l'Extrême-Orient et du Japon en particulier ?

Quand on est fasciné par un pays, c'est un peu comme pour le chocolat : on ne sait jamais vraiment pourquoi ! Dans les années 1980, le Japon brillait de mille feux et étant attiré par l'Orient, les choses allaient un peu de soit pour moi. Mais les passions naissent de l'inconnu et la relation que j'entretiens avec ce

pays est aujourd'hui apaisée, même si le sel du mystère a survécu jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, je dirais que le Japon est ma maison, presque ma seconde patrie. Mais j'ai toujours l'impression de ne pas vraiment le comprendre.

Quels sont les personnages historiques qui vous fascinent le plus et pourquoi ?

J'apprécie les personnes qui allient pensée et action. J'aime aussi ceux qui sont capables de renverser la table, et notamment ces conservateurs excentriques que sont Churchill, De Gaulle, Catroux et, surtout, Leclerc.

Mon père se rappelle très bien avoir vu le libérateur de Paris. Mon grand-père, vétéran de deux guerres mondiales, avait participé, semble-t-il, aux combats de la butte Pinson à la fin du mois d'août 1944. Marc Bloch, historien patriote et engagé, qui fit le sacrifice de sa vie pour la patrie et la liberté constituée, à mon sens, la figure idéale de l'intellectuel au XX^e siècle. Les personnages de réformateurs visionnaires et souvent tragiques, comme Maupeou, Turgot, Stolypine, Ii Naosuké me fascinent également. ■



Interactivité avec votre revue

**Armée
& Défense**
Réserve et Nation



Lorsque vous apercevez ce petit symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

➔ <http://www.unor-reserves.fr>

➔ Menu [Revue Armée & Défense]

puis

[Découvrir notre revue]

et

[Les + de ce numéro]



[Notre sélection] Lu pour vous

Par le capitaine (R) Christophe Soulard

LA GUERRE D'INDOCHINE

Auteur : Ivan Cadeau
Éditions Tallandier - 12,50 €



Sorti en 2015 chez Tallandier, l'ouvrage d'Ivan Cadeau *La Guerre d'Indochine* est de nouveau publié chez le même éditeur, cette fois en format poche dans la collection « Texto ».

Le rédacteur en chef adjoint de la *Revue historique des armées* revient, avec une précision d'horloger, sur ce conflit méconnu d'une large majorité de Français.

L'auteur qui est aussi spécialiste de la guerre de Corée, explique avec pédagogie et concision tous les ressorts politiques, diplomatiques et militaires qui ont conduit la France et ses acteurs de premier plan à s'embourber dans cette lointaine colonie qu'elle va finir par perdre.

Il insiste notamment sur la perte de ce « mandat céleste » quand les Japonais envahissent la péninsule indochinoise et décrédibilisent la présence française, sur la montée en puissance des nationalismes vietnamiens, et sur l'inaction des Américains qui auraient pu combler la pauvreté matérielle du corps expéditionnaire français. Mais les Américains ne feront pas mieux pendant presque vingt ans dans leur lutte contre le Viêt-Cong.

Ivan Cadeau brise aussi certains lieux communs, notamment celui de la bataille d'Hao Bin (nov. 1951 à fév. 1952), souvent présentée comme une grande victoire française, alors qu'elle n'a eu aucune réelle influence sur le cours de la guerre. In fine, le lecteur s'interroge comme l'auteur sur l'objectif et l'effet final recherché dans ce conflit.

Un ouvrage indispensable pour qui veut comprendre tous les ressorts de cette guerre oubliée.

PIÈGE AU LEVANT

Auteur : Roland Pietrini
Éditions Pierre de Taillac - 14,90 €



Les opérations de la DGSE sont éminemment complexes. Elles réclament une préparation exigeante et complète. Ne sont envoyés que les meilleurs éléments ; ceux que la hiérarchie sait qu'ils se sortiront de toutes les situations. Ceux qui auront le caractère de résister à la pression, même au bord

du précipice quand l'ennemi, les yeux dans les yeux, sera prêt à vous planter le couteau dans le ventre, pour vous tuer ou simplement vous tester !

C'est pour cela que « Charles » est désigné pour infiltrer une organisation terroriste en Syrie, recueillir des informations sur une possible attaque NRBC contre la France et revenir à sa base. Sa parfaite maîtrise de la langue et de la culture arabe va lui être profitable dans un face-à-face pervers avec sa cible, Moferejd_Ibn-Dahfel, alias Mahmed, alias Karim. S'ensuivra un jeu vicieux et dangereux du chat et de la souris où la proie putative parviendra à se défaire des mailles du filet.

Dans ce roman haletant, captivant et criant de réalité, Roland Pietrini lui-même ancien officier de renseignement, développe en filigrane la thèse selon laquelle les ennemis de nos ennemis ne sont pas forcément nos amis.

Dans cet Orient complexe, les jeux d'alliance se renversent aussi vite qu'une pierre sous les roues d'un Toyota 4x4. Dans cette ambiance levantine, les faux-semblants succèdent aux artifices et les incertitudes se heurtent aux demi-vérités et à l'incertain le plus trouble.

Bien que romancé, cet ouvrage éclaire le lecteur sur les enjeux de la guerre contre le proto-État islamique.

LA LÉGION ÉTRANGÈRE EN SIMPLE ET CLAIR

Auteur : Ion Dan
Éditions Amalthée - 12 €

Oui la Légion, après bientôt 200 ans d'existence, reste une entité d'excellence où l'on apprend le dépassement de soi, la solidarité, le maniement des armes, le combat pour servir la France. Ancien du 1^{er} REC, l'auteur expose aussi le fond de sa pensée sur le devenir de cette institution qu'il aime par-dessus tout.

Un livre à donner à tout jeune volontaire qui souhaite rejoindre les képis blancs et les bérêts verts.



GÉNÉRAL LECLERC

Auteurs : Jean-Yves Le Naour et Frédéric Blier
Collection : Les Compagnons de la Libération
Éditions Grand Angle - 14,50 €

On ne présente plus le général Philippe Leclerc de Hauteclocque, tragiquement et trop tôt disparu en novembre 1947. Cependant, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Libération de Paris, il aurait été impossible de ne pas se remémorer les hauts faits de ce glorieux chef militaire, certes téméraire et inflexible, mais aussi bienveillant, audacieux et astucieux.

La bande-dessinée scénarisée par Jean-Yves Le Naour n'a pas vocation à résumer l'intégralité du parcours de Leclerc, mais à souligner sa pugnacité et tous les contours de sa personnalité à travers le serment de Koufra.

Tout commence à Fort-Lamy (N'Djamena) en décembre 1940 pour se terminer à Strasbourg en novembre 1944. Mais les auteurs se concentrent sur l'acte fondateur de Leclerc : la prise de Koufra avec un rapport de force quasi-égal à celui des Italiens qui ont crânement défendu le fort avant de rendre les armes.

Au cours du récit, on croise les capitaines Jacques Massu (1908-2002) et Jacques de Guillebon (1909-1985) ainsi que le maréchal des logis Maurice Lebrun qui eut l'honneur de faire flotter le drapeau tricolore sur la cathédrale de Strasbourg. Un cahier biographique vient préciser le parcours de ce chef extraordinaire et clore l'ouvrage.

Cette bande-dessinée a reçu le soutien officiel de l'Ordre de la Libération et du magazine Historia.

QUAND LE LYS TERRASSAIT LA ROSE

Auteur : Daniel de Montplaisir
Mareuil Éditions - 19,90 €



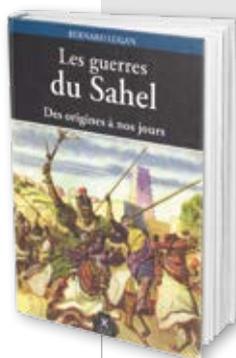
14 octobre 1066-17 juin 1815. Entre ces deux dates, la France a remporté d'innombrables et d'importantes victoires contre « la perfide Albion », sans qu'on en mesure véritablement toute la portée politique et diplomatique.

À vrai dire, l'historien Daniel de Montplaisir identifie trois phases dans ces confrontations souvent sanglantes entre les deux frères ennemis : celle des conquêtes, celles de reconquêtes et enfin celle de la quête du monde. Sur terre et sur mer, les soldats français se distinguent : oui Hastings est une victoire française car Guillaume le Conquérant était normand donc français ; oui le dimanche de Bouvines a rebattu les cartes de la stratégie militaire. Tout comme la petite bataille de Chizé, le 21 mars 1373 – aujourd'hui totalement oubliée – a permis d'affirmer l'autorité royale sur la Saintonge, le Poitou puis une partie de l'Aquitaine. Tout le long des pages, il est question de feintes, de fausses informations, d'intoxication pour tromper un adverse qui, parfois, préfère battre en retraite plutôt que de faire massacrer inutilement ses troupes. Le lecteur appréciera les digressions de l'auteur qui sait établir des parallèles judicieux entre l'histoire militaire ancienne et la contemporaine.

Un livre passionnant qui va au-delà du simple récit historique et qui fait réfléchir sur la stratégie militaire et les jeux d'alliance diplomatiques.

LES GUERRES DU SAHEL

Auteur : Bernard Lugan
Autoédition - 29 €



Serval. L'objectif est peu ou prou le même que celui de la guerre menée en Afghanistan : éradiquer le mal à la source pour éviter qu'il ne se métastase dans nos contrées.

Mais comment appréhender ce conflit sans le recul nécessaire sur les guerres passées. C'est à la découverte de l'histoire complexe, sur fond de colonialisme, de trafics, de nomadisme, de tribalisme, de religions et de convoitises en tous genres que le spécialiste de l'Afrique, Bernard Lugan, nous invite. Couvrant un millénaire de crises, d'échauffourées, de guerres et de massacres, l'ancien professeur à l'École de Guerre dévoile avec érudition, finesse et pédagogie, le vrai jeu des acteurs locaux et internationaux sur ces terres tout à la fois hostiles, rivales et fertiles.

L'ouvrage qui recèle de nombreuses cartes didactiques est à commander directement chez l'auteur : BP 45 42360 Panissières, ou sur www.bernard-lugan.com

Un manuel indispensable avant toute projection à Barkhane.

UNE CERTAINE IDÉE DE LA FRANCE... ET DU MONDE

Auteurs : collectif
Éditions Peter Lang - 34,95 €

14-18 savait que les décorations civiles et militaires constituent le signe de la reconnaissance d'une valeur, d'un honneur, d'un talent, d'une bataille souvent acharnée, d'une blessure et surtout d'un engagement sincère.

Il savait que les décorations n'ont rien d'accessoire. Lui-même en reçut plus de 90 parmi les plus hauts rangs : Grand-Croix, Grand-Collier, etc. Et si quelques-unes sont plus symboliques qu'officielles comme les médailles de citoyen d'honneur, elles rendent hommage à la France à travers le chef de l'État qui a conduit à sa destinée pendant de nombreuses années. Toutes expriment la marque de l'intense activité diplomatique déployée par celui que ses coreligionnaires de Saint-Cyr surnommaient « Le Connétable ».

Les 22 contributeurs de cet ouvrage invitent le lecteur à voyager dans l'histoire des décorations, celle des représentations officielles, des tensions diplomatiques feutrées et du prestige d'une France dont la voix pesait et s'imposait presque naturellement. Cependant, jamais le général de Gaulle n'accepta une décoration d'un pays issu du bloc soviétique et ce malgré ses voyages en URSS (1966) et en Roumanie (1968).

Sans doute a-t-il souri quand il a reçu la Grand-Croix de l'ordre de la Rose blanche orné de neuf svastikas... emblème dévoyé par les nazis mais considéré en Finlande comme un porte-bonheur.

En homme d'honneur, Charles De Gaulle voulait que les décorations soient restituées aux États à sa disparition. Beaucoup sont restées en France par la volonté même des pays et de leurs dirigeants. Ce qui en dit long sur le prestige diplomatique du Général.

On aime ce livre pour son expertise, sa précision et ses anecdotes qui alimentent le souvenir d'une grandeur de la France incarnée par un personnage historique.



LES ENGIN MILITAIRES LES PLUS PUISSANTS DE L'ARMÉE RUSSE

Auteurs : collectif
Éditions Macha Publishing - 29,90 €



L'URSS de Staline puis la Russie de Poutine ont développé de nombreux engins militaires surpuissants comme les avions SU-27, SU-34 MIG-29, les hélicoptères MI-8 et MI-24, les chars T-34 et T-90 ou encore les sous-marins des projets 671 et 941.

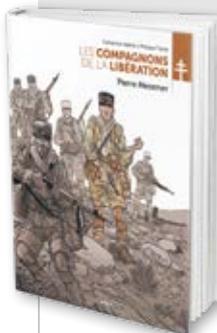
Toutes les caractéristiques techniques de ces monstres de guerre, parfois mythiques, ont été rassemblées et compilées par des experts militaires dans cet ouvrage richement illustré et méticuleusement documenté. S'il est peu probable que nous recroisons un jour l'Iliouchine 2 (IL-2), le Petliakov 2 (PE-2) ou encore le T34, il est toujours possible de côtoyer de près le légendaire croiseur Pierre-Le-Grand ou encore le porte-avions Amiral Koustnetsov.

Un bon soldat averti en vaut deux !

Ce livre qui recèle de nombreux détails techniques en dit long sur les capacités d'engagement des Russes.

PIERRE MESSMER

Auteurs : Catherine Valenti et Philippe Tarral
Collection : Les Compagnons de la Libération
Éditions Grand Angle - 14,50 €



Quand il entend du fond de la caserne du Breuil-sur-Couze (Allier), le 17 juin, le maréchal Pétain demander l'armistice aux Nazis, le sang de Pierre Messmer ne fait qu'un tour.

Avec son camarade Jean Simon, il parvient à rejoindre Marseille, à détourner un navire italien, le *Capo Olmo*, et à rejoindre l'Angleterre.

Affecté à la 13^e DBLE, il s'entraîne à *Morval Camp* dans le Surrey puis part en Afrique où il va notamment connaître le Sénégal, le Gabon, le Soudan, l'Érythrée, la Lybie, l'Égypte. Le lecteur s'étonnera de ce lien quasi-affectif entre Pierre Messmer et sa boussole porte-bonheur.

Un éclairage dans le fascicule de sept pages qui détaille, avec des clichés d'époque, la vie de l'ancien Premier ministre de Georges Pompidou, aurait été le bienvenu.

1914-1918 : L'ARMÉE FRANÇAISE EN GUERRE EN 100 OBJETS ET 100 MOTS

Auteurs : collectif
Éditions Pierre de Taillac - 30 €

Résumer 1 561 jours de guerre totale et industrielle en 100 mots et 100 objets est une vraie gageure, un véritable défi.

C'est grâce au soutien et à l'action des différents musées de l'Armée de terre que cet ouvrage didactique a pu voir le jour. Divisé en six chapitres chrono-thématiques, le livre richement illustré détaille le quotidien du Poilu, anonyme ou célèbre (comme le futur général de Lattre de Tassigny), fantassin, sapeur ou artilleur, à travers quelques expressions (BMC, écrevisses de rempart, vieilles colonies), mots clés (GQG, enfants de troupe, pertes, démobilisations) et quelques reliques « cultes » telles que la sacoche du général Weygand, l'impressionnante cravate du premier drapeau du 3^e Régiment étranger, les insignes d'assaut ou de spécialité, etc.

Ces pièces de musée permettent une présentation ludique de la Grande Guerre, malgré une approche que le lecteur pourra juger désordonnée. Sans doute un dictionnaire aurait permis une lecture plus pédagogique. Il n'en reste pas moins que cet ouvrage est de bonne facture car il recèle de nombreux trésors inconnus, comme cette pratique des officiers généraux de coudre leurs étoiles sur six voire sept galons, comme pour mieux marquer leur autorité.

Il resterait à en écrire deux autres : l'un sur la marine et l'autre sur l'aéronautique militaire.

Cent ans après la signature de l'Armistice, ce livre nous fait découvrir d'une manière insolite plus de quatre années de conflit.

SNIPER : MA GUERRE CONTRE DAECH

Auteur : Azad Cudi
Éditions Nouveau Monde - 19,90 €

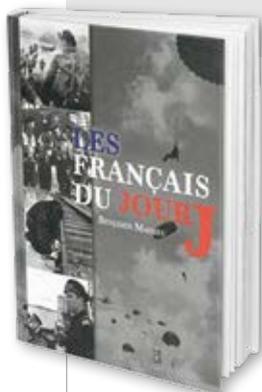
Le livre d'Azad Cudi qui raconte sa guerre, en qualité de sniper, contre le proto-État islamique n'est pas à mettre entre toutes les mains. En effet, l'auteur ne cache rien de la guerre qu'il a menée contre les terroristes entre 2013 et 2016, en particulier les cinq mois de la sanglante bataille de Kobané aux côtés de ses frères et sœurs kurdes.

Sans fard, il raconte comment il a méticuleusement, sans remords et avec sang-froid, tué 12 ennemis en deux minutes ; comment les soldats de Daesh prenaient, avec un plaisir réel, à torturer leurs victimes jusqu'à les déshumaniser ; comment il a vu mourir des camarades dans d'atroces souffrances. Il raconte parfois crûment, le froid, la chaleur, la faim, l'odeur de la poussière, le bruit des bombes, des roquettes et des tirs d'armes légères, l'odeur du sang, les corps meurtris, comment sa perception de la réalité s'est transformée, et comment de chasseur, il s'est parfois transformé en proie. « *La guerre est ce qu'il y a de plus sombre dans la nature humaine et ce qu'on peut imaginer de pire. C'est un crime, une abomination* », écrit-il. Au détour de quelques réflexions philosophiques et politiques, Azad Cudi retrace aussi son parcours de kurde enrôlé de force dans l'armée iranienne, sa désertion, son long voyage vers l'Angleterre où il a retrouvé une vie normale avant de rebasculer dans la terreur et la guerre à outrance... et de retrouver Leeds (Angleterre) en 2018, en passant par Francfort et Bruxelles.

Comme l'auteur, le lecteur ne sort pas indemne de ce récit autobiographique.

LES FRANÇAIS DU JOUR J

Auteur : Benjamin Massieu
Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €



En réalité, ils étaient environ 3 000 Français, marins, commandos, résistants, aviateurs à œuvrer cette nuit-là pour que l'opération réussisse pleinement. Ce 6 juin, quinze soldats sont officiellement morts pour la France, dont dix parmi les hommes de Kieffer. Moyenne d'âge : presque 26 ans.

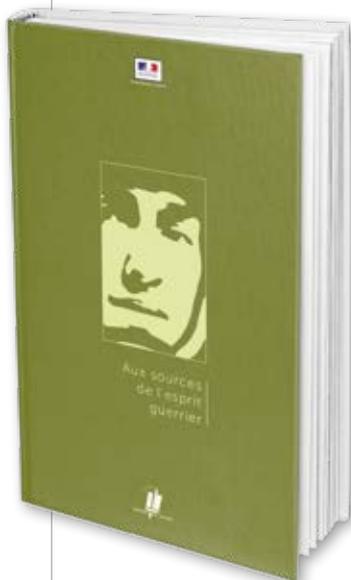
À travers ce superbe ouvrage détaillé, précis, argumenté, le lecteur revit tous les préparatifs de cette opération d'envergure, les atermoiements politiques, le faux départ du 4 juin, l'impatience d'en découdre, la peur de mourir, les combats acharnés, les sanglots refoulés, les précieuses actions des résistants harcelant l'ennemi, le fixant et retardant la contre-offensive ennemie.

Heure par heure, l'auteur déroule le récit héroïque de ces 3 000 français, pour la plupart anonymes.

Cet ouvrage remet les pendules à l'heure sur la participation des Français au Jour J. Un ouvrage formidable.

AUX SOURCES DE L'ESPRIT GUERRIER

Auteurs : collectif/État-major de l'armée de terre
Édition : État-major de l'armée de terre



Version actualisée de l'édition de 2003 qui s'appelait alors *Identité*, esprit de corps et traditions dans l'armée de Terre, le nouveau « livre kaki » développe les quatre grandes caractéristiques du plus gros contingent de nos armées.

Il tient surtout à valoriser ce que nos amis Anglais appellent le « *Fighting spirit* », l'esprit guerrier, dont nos soldats ne se sont jamais départis tant dans les victoires que dans la défaite.

Les rédacteurs de ce fascicule de 62 pages

rappellent que cette vertu guerrière « *embrasse l'ensemble des champs tactiques, techniques, physiques, intellectuels et psychologiques* ». Oui l'armée de terre peut être fière de son identité acquise sur les champs de batailles, de la cohésion qui règne dans le régiment ; ce creuset culturel et moral de l'esprit de corps qui transmet et cultive le patrimoine des unités subsistantes et passées.

Au-delà du régiment, les soldats se reconnaissent dans une culture commune à une arme ou subdivision d'arme, mais tous savent qu'au combat, une arme ne peut vaincre seule. Enfin, l'ouvrage détaille les traditions et symboles de l'armée de terre : appellation et numérotation des régiments et unités, tenues des soldats, insignes, musiques et chants militaires, mascottes...

Parce qu'on ne peut pas s'inscrire dans le présent et le futur sans connaître son passé, ce « livre kaki » sert de base à tout soldat d'active et de réserve, même « non terrien ».

Disponible gratuitement en ligne sur le site du ministère des Armées : <https://www.defense.gouv.fr/terre/mediatheque/documentations/aux-sources-de-l-esprit-guerrier>

Véritable mine de renseignements, cet ouvrage invite le soldat à se dépasser « pour le succès des Armes de la France ».



ITINÉRAIRE D'UN OFFICIER DE LA COLONIALE : FRANÇOIS VERNANT 1915-1989

Auteur : Jean-Paul Faivre
Éditions Memoring - 25 €



Cet ouvrage est l'aboutissement d'une longue et passionnante enquête d'un quart de siècle. En effet, entre 1993 et 2018, Jean-Paul Faivre, commissaire divisionnaire honoraire, s'est échiné à recueillir photos, témoignages, anecdotes, en un mot tous les souvenirs de François Vernant, colonel du 93^e régiment d'infanterie (de réserve) qu'il avait croisé en... 1972.

Ce colonel qui a tout connu ou presque de l'Homme, valait bien qu'un de ses protégés retrace son parcours hors-normes. Qui était le colonel François Vernant ? Tout d'abord un officier de cavalerie qui à l'aube de la Seconde Guerre mondiale rejoint le 3^e régiment d'infanterie coloniale basé à Rochefort (Charente-Maritime) et participe à la Bataille de France. Il est ensuite versé dans l'aviation comme observateur avant de réintégrer la Coloniale en août 1940.

Officier des troupes de l'Afrique occidentale française (AOF), il est affecté à la première compagnie portée de Mauritanie ; croise dans ces missions un certain adjudant Marcel Bigeard, part au Maroc puis en Algérie, avant de rejoindre la Corse et la Provence où il débarque le 19 août.

S'ensuivent les libérations de la poche de Colmar, la campagne d'Allemagne puis le départ, en novembre 1945 pour l'Indochine d'où il revient deux ans plus tard.

Les séjours en Afrique succèdent à ceux de la métropole et à ceux de « l'Indo » et de l'Algérie où il sert comme chef de bataillon au RICM. Au Mali puis au Niger au début des années 1960, il demande à être rayé des contrôles de l'active. Il prend alors, en tant que réserviste, le commandement en second du 93^e RI où il sert pendant huit ans.

À travers François Vernant, l'auteur trace en filigrane l'histoire palpitante de la Coloniale et valorise l'esprit d'engagement qui anime les Marsouins.

Charles Godefroy vole sous l'Arc de Triomphe

Exploit pour certains, bravade ou revanche pour d'autres, le vol de l'adjudant-chef Godefroy sous l'Arc de Triomphe marqua les esprits en 1919... avant de retomber dans l'oubli.

En prévision de la parade militaire du 14 juillet 1919 qui célébrait la fin de la Première Guerre mondiale, le haut commandement avait décidé que les As de la chasse défileraient à pied, au même titre que les fantassins. Il leur avait refusé le droit de survoler les Champs-Élysées aux commandes de leurs aéronefs. Il faut se souvenir qu'à cette époque, l'aviation militaire n'était considérée que comme une arme d'appoint à l'infanterie et à ce titre ne méritait pas d'être honorée comme les « vrais » combattants. Un groupe de pilotes décida de braver cet interdit – voire cet affront – en désignant l'un d'entre-deux pour voler sous la voute de l'Arc de



L'adjudant-chef Charles Godefroy fut d'abord mobilisé dans l'infanterie avant de rejoindre l'aviation en 1917.

© Gallica/communs.wikimedia.org

UN INSTRUCTEUR BRILLANT

Pour réussir cet exploit, il fallait trouver un autre pilote chevronné qui réussirait ce que d'autres pilotes émérites avaient jugé irréalisable. Car en effet, le capitaine Georges Guynemer par exemple, l'As aux 53 victoires homologuées, abattu en combat aérien en septembre 1917, avait dit en 1916 : « *C'est impossible. Quand on arrive sur l'Arc, on ne voit pas le trou mais seulement un mur de pierres* ».

Le lieutenant Roland Garros, abattu en combat aérien en octobre 1918, avait quant à lui refusé de tenter l'exploit. L'audacieux détenteur de nombreux records en tant que pilote civil, prédisait la mort certaine de celui qui s'y risquerait.

L'adjudant-chef Charles Godefroy, pilote de 31 ans aux 500 heures de vol, fut choisi pour relever ce défi. Godefroy avait depuis un certain temps déjà fait part de ce projet un peu fou et s'entraînait en passant sous un pont à Miramas (Bouches-du-Rhône), ou Arles selon les sources.

Godefroy avait été mobilisé en 1914 dans l'infanterie (132^e RI) où il fut agent de liaison. Son courage au feu lui avait valu deux citations sur la Croix de guerre. Après un séjour en l'hôpital militaire, Charles Godefroy avait été affecté le 1^{er} septembre 1917 dans l'aviation et obtenu son brevet de pilote le 21 novembre. Son talent fut vite reconnu et il devint l'un des meilleurs instructeurs de pilotage militaire.

Un exploit réédité en 1981 et 1991

Le vol de Charles Godefroy fut réédité 62 ans plus tard, le 18 novembre 1981, par l'ancien pilote militaire Alain Marchand sur son Rallye MS 880B immatriculé F-BPYA.

Dix ans plus tard, le 11 août 1991, un troisième pilote dont le nom n'est toujours pas connu à ce jour, passa lui aussi sous la voute de l'Arc de Triomphe aux commandes d'un Murdry Cap-10B. Il poursuivit son vol en passant entre les pieds de la Tour Eiffel !

Triomphe au moment même de la parade militaire. Le choix se porta sur Jean Navarre, l'As aux 12 victoires homologuées.

Malheureusement, le sous-lieutenant Navarre se tua le 10 juillet sur l'aérodrome de Villacoublay (Yvelines) alors qu'il effectuait une descente en vol plané. Le projet audacieux des pilotes de la Grande Guerre fut donc ajourné... mais pas oublié.



Le biplan de Charles Godefroy passant sous la voûte de l'Arc de Triomphe le 7 août 1919, immortalisé par le photographe Jacques Mortane.

prends pas le temps de me le demander. Je redresse mon appareil avec toute mon énergie et je passe à 150 à l'heure. J'ai réussi, je me sens heureux et je vole tranquillement jusqu'à la Concorde.

Et me voilà de retour à Villacoublay. Mon voyage n'a pas duré une demi-heure et, bien qu'il y ait peu de chances pour que je le refasse jamais, il m'a causé une émotion mêlée de joie et de tristesse, car je pensais à Navarre. »

UN SIMPLE AVERTISSEMENT

L'exploit remarqué par les Parisiens sur place, fut notamment immortalisé par le journaliste et photographe Jacques Mortane, ami de Godefroy, et fondateur de l'hebdomadaire *La Vie aérienne*. Quelques autres photographes et cinéastes qu'il avait prévenu sont également présents.

Le secret de cet exploit avait bien été gardé par chacun car un tel vol était formellement interdit par les autorités. Malgré cette infraction à toutes les règles de circulation aérienne, Godefroy fut peu réprimandé et n'écopa que d'un simple avertissement.

Il faut dire que l'événement fut abondamment relayé dans la presse, y compris à l'étranger. Finalement, il était peut-être compliqué de condamner cette prouesse. La principale mesure fut prise par le préfet de police Fernand Raux qui fit interdire la projection du film. ■



Qu'est devenu Charles Godefroy ?

Après son exploit, Charles Godefroy ne pilota plus jamais. N'y avait-il pas d'autre exploit plus important à ses yeux à réaliser ? Avait-il fait un pacte avec les autorités en échange de leur clémence ? Était-ce une promesse à sa femme et sa fille ? Nul ne le sait aujourd'hui.

Godefroy se consacra durant le reste de sa vie au commerce du vin et mourut le 11 décembre 1958 à Soisy-sous-Montmorency (Val-d'Oise), la ville où il s'était installé.

À 15 MÈTRES AU-DESSUS DU SOL

Passer sous la voûte de l'Arc de Triomphe n'était pas en soit le plus compliqué pour Godefroy. Mais pour garantir au mieux sa sécurité, il fit plusieurs repérages aux abords de l'Arc, notamment pour comprendre les multiples courants d'air contraires générés par les douze grandes avenues qui partent en étoile de la place qui culmine en haut des Champs-Élysées. Il observa notamment les vols des pigeons sous la voûte.

Le jeudi 7 août 1919 au petit matin, trois semaines après le défilé de la

Victoire, l'adjudant-chef Godefroy revêtu de son uniforme, se rendit à l'aérodrome de Villacoublay, situé en proche banlieue parisienne.

Il y retrouva le mécanicien Lagogue qui avait soigneusement préparé un biplan Nieuport XI dit « Bébé » du fait de sa petite envergure (7,52 m). Godefroy décolla dans le plus grand secret à 7h20.

« Après avoir survolé Neuilly, la porte Maillot, l'avenue de la Grande-Armée à plus de 150 à l'heure, raconta Charles Godefroy, j'arrive à l'Étoile et descend en spirales. Puis, par un large virage, je retourne prendre ma ligne à la porte Maillot. Je vole à 15 mètres au-dessus du sol et file droit au but.

Ma résolution est prise : je passerai sous l'Arc de triomphe. »

Godefroy fait tout donner à son moteur Gnome-Rhône de 120 ch. Il sait qu'il n'a pas droit à l'erreur. La voûte de l'Arc de Triomphe mesure 29,19 m de haut et 14,62 m de large. À la moindre erreur, c'est l'accident et la mort assurée.

« Mais voilà que parvenu non loin du monument, je suis assailli par un brusque coup de vent. Vais-je échouer au port ? Je ne



Avion Nieuport XI « Bébé » exposé au Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget.

Dotation en armes des sous-officiers et officiers de la réserve opérationnelle

Question écrite n° 8221 (Sénat)

20 décembre 2018 - M. Roger Karoutchi interroge M. le ministre de l'Intérieur sur l'opportunité de doter les sous-officiers et officiers de la réserve opérationnelle d'une arme de poing, du type PAMAS 9 mm G1, en dehors de leurs périodes de réserve faisant l'objet d'une convocation.

L'attaque de Strasbourg, le 11 décembre 2018, rappelle en effet la nécessité d'une intervention immédiate des forces de sécurité, afin de réduire le taux de mortalité.

Accroître le nombre de personnes armées permettrait d'augmenter la probabilité d'une riposte simultanée et donc d'une neutralisation rapide

de l'assaillant. Les personnels d'active seraient alors confortés dans leur mission, avec un renfort civil capable d'intervenir si l'événement se produit devant ses yeux.

Cette attribution pourrait se limiter dans un premier temps aux réservistes opérationnels de la gendarmerie nationale, formés à l'intervention lors d'une tuerie de masse, avant un élargissement à l'ensemble des gardes nationaux. L'obligation de moyens qui incombe à l'État impose la mise en place d'un tel dispositif.

Réponse publiée le 23 mai 2019

Le code de la défense (article L. 4211-5) prévoit que les réservistes

ont la qualité de militaire quand ils exercent une activité pour laquelle ils sont convoqués en vertu de leur engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité.

De ce fait, hors convocation, un réserviste redevient un citoyen comme un autre. Cette disposition n'est pas propre à la gendarmerie mais est commune à l'ensemble des réservistes du ministère des Armées. L'attribution permanente d'une arme de dotation à un réserviste, à l'instar de ce qui existe en Suisse, ne fait pas, à date, l'objet d'un consensus suffisant dans notre pays pour sa mise en place à court terme. ■

Opération *Sentinelle* et Titre de reconnaissance de la nation

Question écrite n° 19642 (Assemblée nationale)

21 mai 2019 - M. Jean-Louis Thiériot appelle l'attention de Mme la ministre des Armées sur l'absence de reconnaissance de la nation envers les militaires engagés dans l'opération *Sentinelle* qui a été mise en place à la suite des attentats de janvier 2015 afin de renforcer la sécurité sur le territoire national dans le cadre de la lutte antiterroriste.

Les conditions de logement précaires de cette mission provoquent l'usure des hommes qui, au lieu de s'entraîner à leur base, sont éloignés de leurs familles lesquelles vivent ces temps d'absence de façon d'autant plus frustrante qu'ils demeurent sur le territoire national.

Rien n'a cependant été prévu pour récompenser ces hommes de leur fidèle engagement dans ces circonstances particulièrement pénibles. En effet, en vertu de l'article L. 331-1 du nouveau code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, le Titre de reconnaissance de la nation n'est attribué qu'aux militaires et personnes civiles qui ont participé

aux conflits et opérations mentionnés au titre premier du livre III de ce code, ce qui n'est pas le cas de l'opération *Sentinelle*.

Or l'opération *Sentinelle* est une réelle mission de guerre au même titre que les opérations extérieures et les hommes engagés dans cette mission doivent pouvoir être reconnus de façon identique par le Titre de reconnaissance de nation dès lors qu'ils ont servi pendant au moins quatre-vingt-dix jours.

Il lui demande donc si elle entend prendre le décret qui permettrait d'ajouter l'opération *Sentinelle* à la liste des opérations et missions visées par le code des pensions et dans quel délai.

Réponse publiée le 2 juillet 2019

Le Titre de reconnaissance de la Nation (TRN) a été créé initialement par la loi n° 67-1114 du 21 décembre 1967 de finances pour 1968 pour les militaires ayant pris part pendant 90 jours aux opérations d'Afrique du Nord, à une époque où ces opérations n'ouvraient pas droit à la carte du combattant.

La délivrance de ce titre a été étendue

d'une part aux conflits et opérations menés par l'armée française depuis la fin de la Première Guerre mondiale et, d'autre part, aux personnes civiles qui ont participé à ces conflits ou opérations.

Les conditions d'attribution du TRN sont prévues par les articles D. 331-1 à R. 331-5 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). L'article D. 331-1 de ce code précise en effet que le TRN est attribué aux militaires des forces armées françaises et aux personnes civiles ayant servi pendant au moins 90 jours dans une formation ayant participé aux opérations et missions mentionnées aux articles R. 311-1 à R. 311-20 du même code.

Ces articles mentionnent les opérations menées entre 1918 et 1939, la guerre 1939-1945 et les guerres d'Indochine et de Corée, la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc et, enfin, les opérations extérieures.

Les opérations menées actuellement sur le territoire français ne sauraient être assimilées à des conflits armés ou des opérations extérieures.

Par conséquent, elles ne permettent pas à leurs participants de prétendre au bénéfice du TRN, dans la mesure où le principe fondateur de ce titre est la seule participation à un conflit ou à une opération militaire nommément référencée. À ce jour, l'élargissement des conditions d'attribution du titre à ces militaires n'est donc pas envisagé par le Gouvernement.

Cela n'enlève cependant rien à l'engagement remarquable de ces militaires qui peuvent par ailleurs être récipiendaires de la Médaille de la protection militaire du territoire^[1] pour leur participation à des opérations de protection militaire décidées par le Gouvernement et menées sur le territoire national.

Afin de marquer solennellement l'importance de la mission *Sentinelle* et la reconnaissance qui s'y attache,

l'arrêté du 13 juillet 2015^[2] indique que « *peuvent y prétendre les personnels militaires qui ont participé à la mission Sentinelle depuis le 7 janvier 2015 et jusqu'à une date qui sera précisée ultérieurement, pendant une durée minimale de soixante jours, continus ou discontinus* ».

En outre, la Médaille de la protection militaire du territoire peut être également attribuée, en application de trois arrêtés du 5 avril 2016, aux militaires participant aux opérations :

- *Égide* : protection des emprises militaires, des bâtiments publics de l'État, des organisations internationales et des missions diplomatiques et consulaires, étant précisé que la participation à l'opération *Cuirasse* peut ouvrir droit à la médaille précitée, avec l'agrafe « Égide » ;

- *Jupiter* : participation effective aux missions de sûreté et de sécurité

menées au profit des forces stratégiques sur le territoire national ;

- *Trident* : participation effective aux missions de surveillance et de protection militaires des espaces aériens, maritimes et terrestres, sur le territoire national.

Elle peut enfin récompenser, en application d'un arrêté du 1^{er} décembre 2015, les militaires participant à la mission *Harpie* sur le territoire du département et de la région d'outre-mer de Guyane.

L'éligibilité à la Médaille de la protection militaire du territoire au titre de leur participation à une opération déroulée sur le territoire national n'ouvre pas droit au TRN ou à la carte du combattant. Enfin la participation tant à la mission *Sentinelle* qu'au plan *Cuirasse* facilite l'obtention de la Médaille de la défense nationale^[3]. ■

[1] En vertu du décret n° 2015-853 du 13 juillet 2015 portant création de la médaille de la protection militaire du territoire.

[2] Arrêté du 13 juillet 2015 portant ouverture de l'agrafe « Sentinelle » sur la médaille de la protection militaire du territoire.

[3] Instruction n° 7471/ARM/CAB/SDBC/DDH fixant les modalités d'application du décret n° 2014-389 du 29 mars 2014 relatif à la médaille de la défense nationale.

Port d'une décoration par un descendant

Question écrite n° 9444 (Sénat)

14 mars 2019 - M. Hervé Maurey attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur le port d'une décoration par un descendant d'un récipiendaire dans des cas précis et limités.

L'article 433-14 du code pénal prévoit qu'« *est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait, par toute personne, publiquement et sans droit [...] de porter un costume, un uniforme ou une décoration réglementés par l'autorité publique* ».

Ce principe interdit à toute personne sans droit de porter publiquement une décoration. Si celui-ci est pleinement justifié, certains anciens combattants souhaiteraient qu'une dérogation puisse être envisagée pour autoriser le port de la décoration d'un parent décédé par les membres de la famille – un descendant par exemple – lors des

cérémonies officielles. Ils estiment que cette possibilité, admise dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, permettrait d'inciter les jeunes générations à participer et à faire vivre le devoir de mémoire.

Aussi, il lui demande si elle envisage d'étendre l'autorisation de port d'une décoration par un descendant dans certains cas exceptionnels comme à l'occasion de cérémonies officielles.

Question transmise au secrétariat d'État auprès de la ministre des Armées.

Réponse publiée le 23 mai 2019

Le droit au port des insignes est le principal privilège que confère l'attribution d'une décoration française. À cet égard, il est rappelé que l'article 433-14 du code pénal énonce que le fait, par toute personne, de porter publiquement et sans droit une décoration réglementée par

l'autorité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

S'agissant plus particulièrement des ordres nationaux, l'article R. 48 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite prévoit pour sa part que « nul ne peut porter, avant sa réception, ni les insignes, ni les rubans ou rosettes du grade ou de la dignité auquel il a été nommé, promu ou élevé ».

Dès lors, reprendre à son compte les honneurs accordés à un ascendant en portant publiquement ses décorations à l'occasion d'une cérémonie commémorative reviendrait à remettre en cause le principe fondamental selon lequel les honneurs rendus par la nation revêtent un caractère strictement personnel. En conséquence, il n'est pas envisagé de modifier la réglementation. ■

[Hommage]

Au revoir capitaine (R) Philippe Durand

Mon capitaine,
Cher Philippe,

Vous nous avez quittés brutalement à la fin des vacances d'été sur la plage de Collioure nous laissant l'image d'un officier d'artillerie d'active, puis de réserve, plein de qualités.

Membre actif de l'équipe de France de pentathlon militaire à la CIOR de 1999 à 2013, vous avez obtenu de nombreuses récompenses exceptionnelles parmi lesquelles :

- 1999 : médaille d'or en équipe novice à Athènes,

- 2000 : médaille d'or à Berlin,

- 2002 : médaille de bronze à Draguignan

- 2003 : médaille d'or en Hollande,

- 2004 : médaille d'argent en Australie,
- 2007 : meilleur temps sur le parcours d'obstacle à Riga en Lettonie.

Nous garderons de vous l'image d'un équipier brillant, dynamique, toujours disponible pour le bien de l'équipe en véritable meneur d'hommes.

Au revoir mon capitaine, cher Philippe ; tous vos camarades de l'équipe de France des officiers de réserve s'associent à la peine de votre famille et de l'UNOR en vous remerciant d'avoir servi avec honneur votre pays : « *Qui ose gagne* » !*

Colonel (er) Olivier de France
Ancien chef de la délégation
de compétition militaire
Ancien délégué général de l'UNOR



Le CNE (R) Philippe Durand, athlète de haut niveau, était maintes fois monté sur le podium mondial.

** Devise de l'équipe de France*

L'AOR de Sens en deuil

L'UNOR s'associe la douleur de la famille et des proches de notre camarade Yves Bergougnou, membre de l'AOR de Sens (Yonne), décédé le 29 juin 2019 dans sa 91^e année.

[Distinction]

Le VP de l'ANRAT à l'honneur

En marge du baptême de la 132^e promotion des ORSEM le 23 août dernier, le chef d'escadron (H) Bernard Wenden a reçu l'insigne d'officier de l'Ordre nationale du Mérite.

La cérémonie s'est déroulée en cour d'Honneur de l'École militaire à Paris. Le CEN (H) Wenden est vice-président de l'Association nationale des réserves de l'armée de terre (ANRAT).



Le CEN (H) Bernard Wenden, promu officier de l'ONM, aux côtés du président de l'UNOR, le LCL (R) Ribatto.

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2019 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez Armée & Défense pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



www.unor-reserves.fr

Le site Internet de l'UNOR

- toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne
- l'actualité de la CIOR
- le réseau associatif dans toutes les régions, dans les DROM-COM et à l'étranger
- une source documentaire sans cesse enrichie
- les photos des grands moments de la réserve et de la Défense
- la Défense et le monde combattant
- Le portail des associations des réservistes Terre, Mer, Air, Gendarmerie, SSA, SEA, et SGA

Interactivité avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<http://www.unor-reserves.fr>

Menu → [Revue Armée & Défense]
puis → [Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]

Armée & Défense
Réserve et Nation

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

(1) Cochez la case souhaitée.

(3) Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

(2) Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné

date effective du changement d'adresse

PARCE QUE VOTRE PAQUETAGE EST PLUS QU'UN SIMPLE SAC, GMF L'ASSURE.

VOTRE PAQUETAGE ASSURÉ

OÙ QUE VOUS SOYEZ DANS LE MONDE AVEC VOTRE CONTRAT HABITATION*

ET POUR LES ADHÉRENTS UNÉO

-20%**

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO, HABITATION OU ACCIDENTS & FAMILLE

Retrouvez nos offres sur gmf.fr/defense

GMF 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

Jessy,
militaire.

unéo

« Cette solution est pensée et développée pour protéger les militaires et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Avec l'assurance d'une résidence principale et la clause militaire en mission du contrat habitation DOMO PASS, paquetage assuré dans la caserne, le campement militaire et dans l'habitation assurée.

**Réduction appliquée la 1^{re} année pour toute souscription entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou Accidents & Famille en tant qu'adhérent Unéo (mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081). Offre valable une seule fois et non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.